



sietrem

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021



www.sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Présentation du SIETREM.....	5
1. Présentation générale du SIETREM.....	5
1.1. Situation géographique.....	5
1.2. Composition du SIETREM.....	6
2. Compétences, composition et fonctionnement du SIETREM.....	6
2.1. Compétences exercées par le SIETREM.....	6
2.2. Composition et fonctionnement.....	6
2.3. Le bureau.....	7
2.4. Le personnel du SIETREM.....	8
2.4.1. Faits marquants en matière de Ressources Humaines.....	8
2.4.2. Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2021.....	9
2.4.3. Formation du personnel.....	10
PARTIE 2 : Prévention des déchets.....	12
1. Le compostage.....	13
2. Les faits marquants de 2021.....	15
3. Les perspectives.....	16
PARTIE 3 : Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets.....	17
1. La pré-collecte : la conteneurisation.....	17
1.1. Description de la conteneurisation.....	17
1.2. Le parc de bacs en 2021.....	17
1.3. L'état du parc de bacs en 2021.....	18
1.4. Les colonnes d'apport volontaire.....	20
1.5. Les évènements marquants de l'année 2021.....	20
2. La collecte.....	21
2.1. Description du service de collecte.....	21
2.2. Les tonnages des flux collectés.....	22
2.3. L'évolution des tonnages collectés.....	23
2.4. Les performances de collecte.....	24
2.5. L'impact environnemental et les risques associés aux collectes.....	25
2.6. Les évènements marquants de l'année 2021.....	26
3. Focus sur les déchetteries.....	26
3.1. Description des déchetteries.....	26
3.2. Fréquentation des déchetteries.....	27

3.3.	Les flux collectés en déchetteries.....	27
3.4.	Les évènements marquants de l'année 2021.....	29
4.	Le traitement.....	29
4.1.	Synthèse des filières de traitement sur le territoire	29
4.2.	Les modes de traitement.....	31
4.3.	L'unité de valorisation énergétique	32
4.3.1.	Description de l'installation.....	32
4.3.2.	Bilan de fonctionnement sur l'année 2021	33
4.3.3.	Les évènements marquants de l'année 2021.....	35
4.4.	Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage	35
4.4.1.	Description de l'installation.....	35
4.4.2.	L'évolution des tonnages valorisés.....	38
4.4.3.	Les évènements marquants de l'année 2021.....	39
5.	Le suivi des indicateurs nationaux et régionaux	40
5.1.	Les objectifs nationaux.....	40
5.2.	Les objectifs régionaux.....	40
PARTIE 4 : Coût du service public.....		41
1.	Les principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.....	41
1.1.	Nature des contrats.....	41
1.2.	Les évènements importants de l'année 2021	41
2.	Les indicateurs économiques	41
2.1.	Les indicateurs économiques de l'année	41
2.2.	La structure du coût	42
2.2.1.	Nature des charges.....	42
2.2.2.	Nature des produits.....	43
2.2.3.	Nature des financements	43
2.2.4.	Répartition des charges, produits et financement.....	43
2.3.	Le coût des différents flux de déchets.....	44
2.3.1.	Décomposition des coûts par flux.....	44
2.3.2.	Comparaison des coûts avec les référentiels d'Ile de France et de France	45
2.4.	L'évolution des coûts aidés en € TTC par tonne et par habitant.....	46
2.4.1.	Taux et produits votés pour la TEOM en 2021.....	47
PARTIE 5 : Communication.....		48
1.	Le plan de communication et ses objectifs	48
1.1.	Les principaux supports distribués aux habitants en 2021	48
1.2.	Les objets promotionnels distribués en 2021	49

1.3. Les nouveautés ou faits marquants de 2021.....	49
2. La gestion du numéro vert	50
3. La participation aux manifestations	51
4. Les animations réalisées auprès du public scolaire et des centres de loisirs.....	52
4.1. Les animations scolaires	52
4.2. Les animations en centre de loisirs	52
5. Les actions de sensibilisation réalisées au porte-à-porte	53
PARTIE 6 : Responsabilité environnementale	54
1. Mesures de protection de l'environnement	54
1.1. Les rejets atmosphériques	54
1.2. Les rejets solides.....	54
1.2.1. Les résidus de l'UVE.....	54
1.2.2. Résultats des analyses sur les mâchefers.....	55
1.2.3. Résultats des analyses sur les cendres volantes	55
1.3. Mesures ponctuelles semestrielles	56
1.4. Les rejets liquides	56
1.4.1. Mesures en continu sur les rejets aqueux.....	56
1.4.2. Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres ».....	57
1.5. Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE	58
2. Commentaire général des résultats d'analyses	60
2.1. Rejets atmosphériques.....	60
2.2. Rejets aqueux	60
PARTIE 7 : Concertation et gouvernance	61
PARTIE 8 : ANNEXES	62
1. Annexe 1 : Répartition de la population	62

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SIETREM

1. PRESENTATION GENERALE DU SIETREM

1.1. Situation géographique

Situé au Nord du département de la Seine-et-Marne, à l'Est de la petite couronne parisienne, et limitrophe du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km².

Ce territoire couvre à la fois des secteurs urbanisés mais aussi des secteurs plus ruraux avec 4 communes de moins de 800 habitants.

Les communes du territoire du SIETREM sont composées à 57% d'habitat vertical.

LE TERRITOIRE DU SIETREM ET SES EQUIPEMENTS



1.2. Composition du SIETREM

Le SIETREM couvre au 1^{er} janvier 2021, 31 communes dont 29 de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'établissement public n°9 Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, 19 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT ont délégué la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers au SIETREM.

La population totale du territoire en 2021 est de 308 203 habitants (voir détail à l'annexe 1).

2. COMPETENCES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU SIETREM

2.1. Compétences exercées par le SIETREM

Le SIETREM exerce les compétences de collecte, traitement et valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire. Il élabore le programme local de prévention des déchets.

À ce titre, il assure :

- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs),
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
 - Des déchets verts,
 - Des encombrants,
 - Des déchets des marchés,
 - Des déchets communaux,
 - Des points d'apport volontaire,
- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et d'une déchetterie mobile desservant trois communes,
- La valorisation énergétique des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.

2.2. Composition et fonctionnement

Le SIETREM est administré par un comité syndical composé de 105 membres titulaires. La représentation au sein du Comité Syndical est fixée pour chaque commune membre en fonction de sa population. Chaque commune est représentée par :

- Deux délégués jusqu'à 3 500 habitants,
- Trois délégués de 3 501 à 10 000 habitants,
- Quatre délégués de 10 001 à 15 000 habitants,
- Cinq délégués de 15 001 à 20 000 habitants,
- Six délégués de 20 001 à 30 000 habitants,
- Sept délégués au-delà.

2.3. Le bureau

Le bureau syndical est composé du Président et de 12 Vice-présidents.



- **Christian ROBACHE - Président**
- **Benoît BREYSSE - 1^{er} Vice-président** - Chargé de la communication et des actions de pédagogie
- **Christian PLUMARD - 2^{ème} Vice-président** - Chargé du tri des emballages et du recyclage
- **Xavier VANDERBISE - 3^{ème} Vice-président** - Chargé des finances et du personnel
- **Hien Toan PHAN - 4^{ème} Vice-président** - Chargé de l'innovation et de la prospective
- **Lionel MARTINEZ - 5^{ème} Vice-président** - Chargé de la prévention et des recycleries
- **Edouard LEROY - 6^{ème} Vice-présidente** - Chargé des collectes
- **Pascale NATALE - 7^{ème} Vice-présidente** - Chargée de la représentation dans les différents organismes associés
- **Laurence AUDIBERT - 8^{ème} Vice-présidente** - Chargée des déchetteries et des dépôts sauvages
- **Alain LEGRAND - 9^{ème} Vice-président** - Chargé des services aux artisans, aux commerçants et aux entreprises
- **Éric SCHLEGEL - 10^{ème} Vice-président** - Chargé de la filière biodéchets et méthanisation
- **Jacques POTTIER - 11^{ème} Vice-président** - Chargé de l'Unité de Valorisation Énergétique et du réseau de chaleur
- **Michèle HURTADO - 12^{ème} Vice-présidente** - Chargée des services aux collectivités

2.4. Le personnel du SIETREM

• Directeur Général	1	• Rédacteur, Chef d'équipe des éco-agents (Ambassadeurs du tri)	1
• Ingénieur, Directrice des Services Techniques	1	• Technicien, chargée de la prévention des déchets	1
• Ingénieur, Responsable projets et traitement	1	• Technicien, chargé des collectes, déchetteries et informatique	1
• Attaché, Directrice des Ressources et Moyens	1	• Agents de Maîtrise	3
• Attaché, Responsable Juridique/Instances	1	• Adjoints Techniques	11
• Rédacteur, Directrice de la Communication	1	• Adjoints administratifs	6
• Rédacteur, Responsable Finances	1		
• Rédacteur, Responsable RH	1		
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2021		31 agents	

2.4.1. *Faits marquants en matière de Ressources Humaines*

L'année 2021 a été moins impactée par la crise sanitaire due à la COVID-19. Toutefois, tout au long de l'année, des mesures ont été prises afin de respecter le protocole sanitaire selon les périodes de vigilance, ceci toujours avec la volonté de protéger la sécurité et la santé des agents tout en assurant au mieux les missions de service public. Malgré ce contexte particulier, toutes nos missions ont été maintenues.

Suite aux élections du Président et des Vice-Présidents, qui ont eu lieu le 9 Septembre 2020 après le renouvellement des assemblées délibérantes des 31 Communes membres du SIETREM, la nouvelle gouvernance ainsi installée, a initié une nouvelle réorganisation des services avec un renforcement des équipes, afin de mener à bien les nouveaux projets ambitieux du syndicat.

L'arrivée d'un nouveau Directeur Général au 1^{er} Janvier 2021 a permis de mettre en œuvre cette nouvelle réorganisation des services souhaitée par les Elus.

Les 3 Pôles du SIETREM ont été réorganisés en 3 Directions placées sous la responsabilité de la Direction Générale :

- Direction des Services Techniques
- Direction de la Communication
- Direction des Ressources et Moyens

Chaque Direction est pourvue d'un cadre supérieur et d'une ou plusieurs équipes permettant de couvrir l'ensemble des missions du SIETREM.

La réflexion s'est poursuivie et affinée au fur et à mesure de la mise en œuvre des projets ambitieux du nouveau mandat. Ainsi, tout au long de l'année il a été décidé de renforcer les équipes et de développer les missions de chaque direction. De fait, plusieurs recrutements ont été actés.

1^{er} semestre 2021 :

Courant Février 2021, un agent du service collecte/pré-collecte est parti en disponibilité pour convenances personnelles et un agent a été recruté en Avril afin de le remplacer.

En Mars, au vu d'un certain nombre de tâches administratives et financières qui incombait jusqu'alors à la Direction des services techniques, il a été décidé la création d'une « Cellule Opérationnelle ». Cette cellule est composée de deux secrétaires. Elles sont chargées, entre autres, d'assurer une gestion des instances pertinente et répondre à une volonté affirmée de développer les relations avec les communes.

En Avril 2021, ont été recrutés :

- Un chargé de la commande publique et des instances du SIETREM (Bureaux et Comités Syndicaux), dans le cadre d'une création de poste.
- Un éco-agent qui a rejoint l'équipe du service sensibilisation/animation.

A la fin du mois, un agent du service déchetteries a quitté le SIETREM. Celui-ci a été remplacé en Septembre 2021.

2^{ème} semestre 2021 :

Début Juillet, ont été recrutés :

- Une Responsable des Finances suite à la mutation d'un agent
- Un agent d'accueil pour le numéro vert, en remplacement d'un agent parti en congé maternité puis en congé parental.

Mi-juillet, la Direction des Services Techniques a été renforcée par le recrutement d'un Ingénieur chargé de projets et traitement (réseau de chaleur, méthanisation, filière hydrogène, déchets verts, biodéchets...).

En Septembre, un agent du service finances et le chef d'équipe du service sensibilisation/animation ont pris une disponibilité pour convenances personnelles. Le premier n'a pas été remplacé pour le moment et le second a été remplacé courant Octobre 2021.

Trois agents ont également été recrutés :

- Une secrétaire au sein de la Direction des Ressources et Moyens, en remplacement d'un agent en Congé de Longue Maladie.
- Un surveillant des déchetteries, en remplacement d'un agent parti vers une autre structure.
- Un éco-agent pour le service sensibilisation/animation, en remplacement d'un agent parti par voie de mutation.

Fin Septembre, un éco-agent a rejoint le secteur privé dans le cadre d'un projet professionnel dans le secteur privé.

Enfin, un chargé de communication a été recruté mi-novembre afin de renforcer l'équipe déjà en place pour répondre à de nouveaux besoins de communication souhaités par la nouvelle gouvernance.

2.4.2. Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2021

- 01/01/2021 : Arrivée d'un nouveau Directeur Général
- 15/02/2021 : Disponibilité pour convenances personnelles d'un agent du service collecte/pré-collecte
- 26/02/2021 : Recrutement d'une secrétaire
- 08/03/2021 : Recrutement d'une secrétaire
- 01/04/2021 : Recrutement d'un Juriste/marchés publics/instances
- 01/04/2021 : Recrutement d'un éco-agent

- 12/04/2021 : Recrutement d'un surveillant de collecte
- 29/04/2021 : Départ d'un agent des Déchetteries
- 14/06/2021 : Mutation de la Responsable des Finances
- 01/07/2021 : Recrutement d'une Responsable des Finances, suite à mutation d'un agent
- 01/07/2021 : Recrutement d'un agent d'accueil en remplacement d'un agent en congé maternité
- 19/07/2021 : Recrutement d'un Ingénieur chargé de projets et du traitement
- 23/08/2021 : Mutation d'un éco-agent
- 01/09/2021 : Recrutement d'un éco-agent
- 01/09/2021 : Disponibilité pour convenances personnelles de l'agent gestionnaire des finances et du chef d'équipe des éco-agents
- 01/09/2021 : Recrutement d'une secrétaire pour la Direction des Ressources et Moyens
- 01/09/2021 : Recrutement d'un surveillant des déchetteries
- 30/09/2021 : Départ d'un éco-agent, dans le cadre d'un projet professionnel dans le secteur privé
- 18/10/2021 : Recrutement d'une responsable des éco-agents, en remplacement d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles
- 08/11/2021 : Recrutement d'un Chargé de Communication, dans le cadre d'une création de poste.

2.4.3. Formation du personnel

En matière de formation, l'année 2021 a continué d'être impactée par la crise sanitaire due à la COVID-19.

Les formations se sont tenues soit en présentiel, soit en distanciel ou bien en format « mixte » (présentiel + distanciel). Toutefois, un certain nombre de formations ont été annulées au motif de « mesure COVID-19 ».

Le CNFPT ainsi que d'autres organismes de formation ont continué de privilégier l'organisation de formations sous forme de WEBINAIRES ou bien de WEBCONFERENCES. Ceux-ci ont été plébiscités par les agents en 2021.

Dans le cadre de la nouvelle réorganisation des services et l'évolution constante des missions et des équipements du SIETREM, une adaptation des personnels s'est inscrite dans la logique du développement des compétences.

Les agents ont ainsi pu suivre les formations suivantes :

Concernant La Direction des Services Techniques :

- Marchés : l'achat simplifié et le gré à gré
- Contentieux sur le dimensionnement de la TEOM : comment limiter les risques ?
- Tri à la source des biodéchets
- Dépôts sauvages
- Comment optimiser la gestion des PAV avec des sondes de télérelève ?
- Vente en ligne et ressourcerie / recyclerie : quels accompagnements ?
- Compostage collectif ou partagé : comment les mettre en place ?
- PLPDMA : continuités, évolutions et accompagnements, quelle suite lorsqu'il arrive à échéance ?

- Rencontre thématique réseau A3P : agir sur le gaspillage alimentaire et l'alimentation durable en restauration collective et commerciale
- Sauveteur secouriste du travail
- Maintien et actualisation des compétences des sauveteurs secouristes du travail
- Communication et relations professionnelles
- Habilitation électrique BS BE manœuvre (personnels non-électriciens)
- Sécurité incendie et manipulation des extincteurs

Concernant la Direction de la Communication :

- Relation usagers et déchets : la collectivité de Terre de Camargue gère un numéro « Allo déchets » et soigne sa qualité de réponse
- Mieux gérer son stress au quotidien
- Rôle et mission de l'encadrant de proximité

Concernant la Direction des ressources et Moyens :

- Déclaration Sociale Nominative
- Actualité en matière de ressources humaines
- Découverte de la plateforme IEL collectivités et préinscription des agents
- Contentieux sur le dimensionnement de la TEOM : comment limiter les risques ?
- Actualité juridique

Dans le cadre de la promotion sociale, un agent qui avait bénéficié d'une préparation au concours de catégorie C, filière Technique, débutée en 2019, a réussi le concours d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe et a pu ainsi être nommé en Avril 2021.

Un agent qui avait débuté une préparation au concours de catégorie B, filière administrative, fin 2020 a pu poursuivre celle-ci en 2021, principalement en distanciel.

Enfin, un agent nommé sur des fonctions d'Assistant de Prévention au 01/07/2020 a pu effectuer la formation continue obligatoire des assistants de prévention de niveau 2 sur Septembre 2021.

PARTIE 2 : PREVENTION DES DECHETS

Depuis 2009, le SIETREM s'est engagé dans une politique de prévention.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021/2026, adopté par délibération du Comité Syndical le 12 octobre 2021, a été établi d'après les objectifs de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC).

Il fixe 3 objectifs globaux :

- 1- La réduction de 15% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2026 par rapport à 2010. En 2010, la quantité des DMA était de 483 kg/hab.

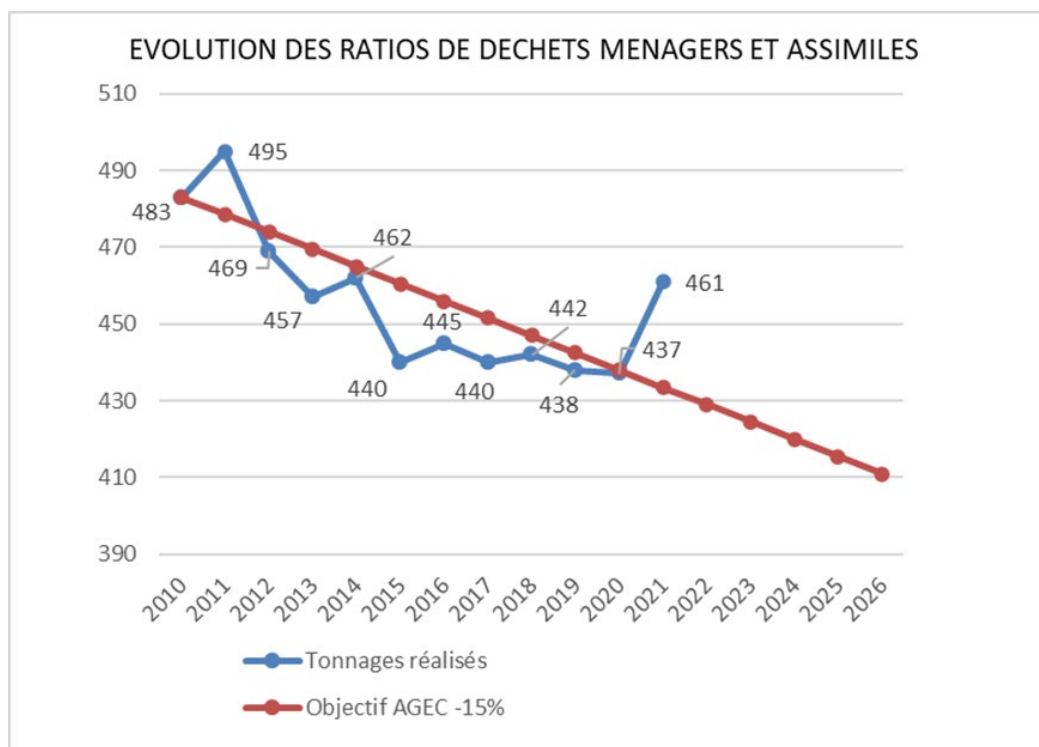
Le SIETREM se fixe donc un objectif de réduction de l'ordre de 72 kg/hab. par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 411 kg/hab. en 2026, soit une réduction de 4,5 kg par an.

- 2- L'accompagnement de la population au réemploi et à la préparation en vue de la réutilisation avec un objectif de -5% des Déchets Ménagers et Assimilés.
- 3- La proposition de mise en œuvre d'actions de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (objectif AGEC : -50% d'ici 2025 par rapport à 2015).

Evolution des ratios de DMA et objectifs à atteindre

En 2021, les DMA représentent 461 kg/hab soit une augmentation de 24 kg/hab.

L'objectif attendu par la loi AGEC était de 433 kg/hab.



L'année 2021 a été marquée par une augmentation importante des déchets collectés en déchetteries. Cette évolution a donc fortement impacté le ratio de déchets ménagers et assimilés qui s'est éloigné de l'objectif de la loi AGEC.

1. LE COMPOSTAGE

Le compostage individuel

L'opération de compostage domestique, lancée en 2008, se poursuit avec succès aussi bien dans l'habitat pavillonnaire, que dans l'habitat collectif.

Faisant suite à la crise sanitaire, une pénurie de bois internationale tout à fait exceptionnelle a augmenté considérablement les délais de livraison des composteurs.

Des formations sont proposées aux habitants une fois par trimestre. Elles durent 1h30 et sont composées de 2 parties :

1. Une partie théorique en salle avec un guide composteur du SIETREM. Une présentation est réalisée à partir d'un diaporama avec des explications sur ce que l'on peut mettre et ce qui n'est pas recommandé, le processus de décomposition et les bienfaits du compostage.
2. Une partie pratique au jardin de démonstration du SIETREM assurée par Laurent Lafaille de La voie du jardinier. L'utilisation du compost au jardin, son importance pour la fertilité du sol et le jardinage au naturel sont développés dans cette partie.

En 2021 :

- 1 579 composteurs ont été distribués (soit 32% de plus qu'en 2020) lors de 20 journées de retrait.
- 1 052 nouveaux foyers ont été équipés.
- 219 personnes ont été formées par le SIETREM lors de 7 demi-journées de sensibilisation dont 4 en visio.
- Les animations grand public ont permis de sensibiliser 100 personnes.

Le bilan depuis 2008, date de la mise en œuvre de ce projet, est le suivant :

- 10 965 composteurs ont été vendus,
- 17 929 habitants de zone pavillonnaire sont équipés (base Insee 2016)
- 14,5 % de foyers pavillonnaires sont équipés sur l'ensemble du territoire
- 2 179 tonnes d'Ordures Ménagères ont été évitées

Le compostage collectif et partagé

En 2021, 8 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés en résidence. Le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts pour initier la démarche (à partir de 10 foyers volontaires par site). On peut estimer à environ 50 kg/hab/an la quantité de biodéchets détournée des ordures ménagères.

139 personnes ont été formées à la pratique du compostage.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
2. Validation de l'installation par le bailleur, l'Assemblée Générale (ou ratification par la suite),

3. Mise en place de 3 composteurs : deux de 800 litres (un pour les apports et un pour la mise au repos) et un de 400 litres pour le stockage des déchets bruns,
4. Fourniture d'un croc à main pour le mélanger en surface et d'une griffe,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture de bio-seaux pour transporter les biodéchets,
7. Formation sur site des habitants volontaires et des référents (ambassadeurs de l'action qui assurent l'interface entre les habitants et le SIETREM).
8. Signature par l'habitant d'une charte, puis remise d'un guide du compostage et d'un sachet de graines.
9. Accompagnement des référents et suivi des sites sur une année dans le but de rendre les habitants autonomes.

➤ Pour les résidences, la moyenne des foyers équipés en 2021 est de 5 %.

En 2021, 1 nouveau site de compostage partagé de quartier a été installé. Il est le 8^{ème} sur le territoire du SIETREM.

Le compostage pédagogique

24 établissements scolaires (maternelle, élémentaire, collège, lycée, centre de loisirs) ont été équipés en 2021.

768 enfants et 191 adultes ont été formés aux techniques du compostage.

Comme pour le compostage collectif, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts à la condition que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

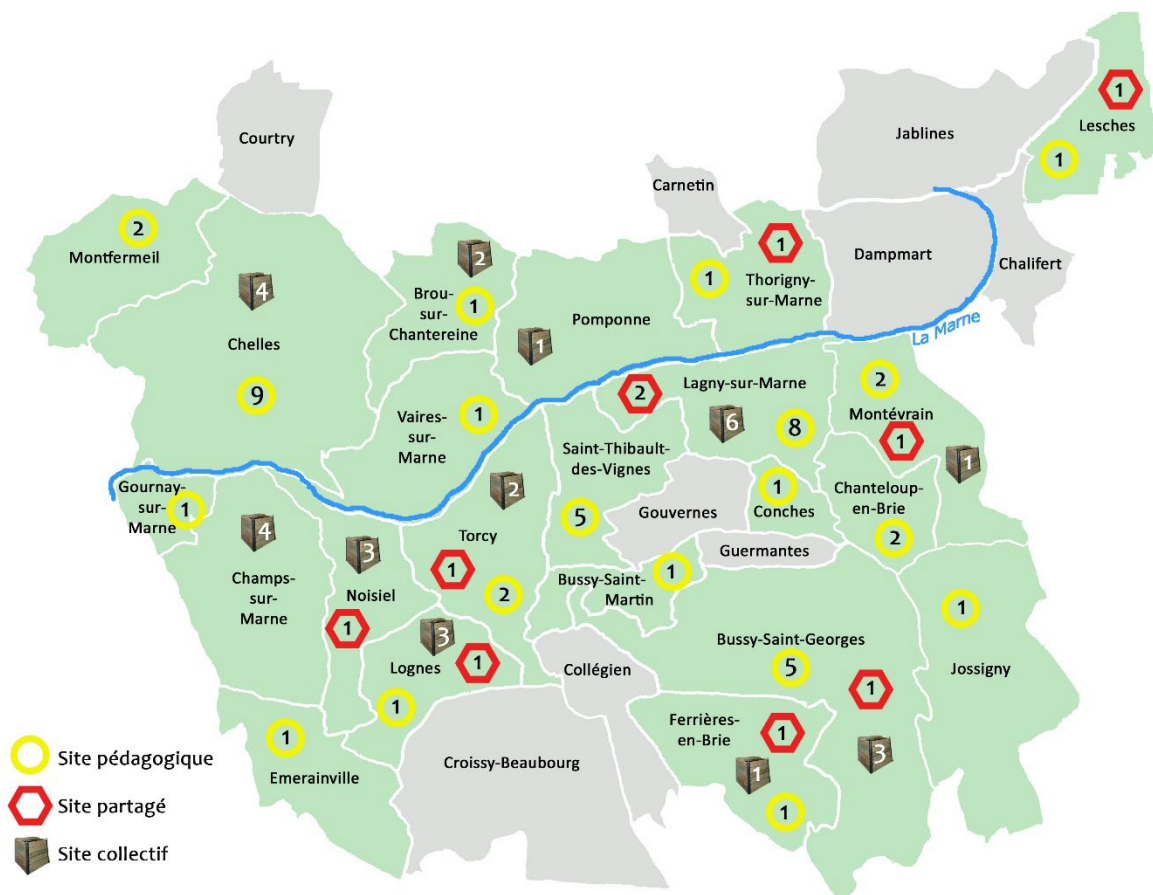
1. Diagnostic des pratiques de la restauration scolaire (self ou service à table, emplacement du pain, tri des déchets, volume des assiettes...), des pistes d'amélioration sont proposées pour réduire le gaspillage alimentaire,
2. Evaluation des quantités de déchets pouvant être compostées,
3. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
4. Mise en place avec les éco-délégués de 3 composteurs comme pour les résidences,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture d'une fourche et d'une griffe à main,
7. Formation en salle des éco-délégués, animateurs, enseignants et personnels de restauration référents
8. Accompagnement des référents et suivi des sites sur une année dans le but de rendre chaque établissement autonome.

Cartographie des sites

30 sites de compostage collectif en pied d'immeuble

10 sites de compostage partagé de quartier

46 sites de compostage pédagogique

**2. LES FAITS MARQUANTS DE 2021**

- Elaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026.
- Récupération du textile : Le nombre de bornes d'apports volontaires est en constante diminution depuis 2019. 10 bornes ont été retirées en 2021, réduisant ainsi le nombre à 85 sur le territoire du SIETREM.
 - 692 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées. Cela représente une augmentation de 25%.
 - Ce chiffre représente 2,25 kg par habitant.

- Le site internet est un bon relais pour promouvoir la prévention des déchets. En 2021, les pages sur la prévention (compostage, réemploi, gaspillage alimentaire, produits naturels et autres...) ont été consultées par de nombreuses personnes : 5 149 clics. 110 publications sur la prévention des déchets ont été publiés sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn).
- Depuis cette année, les élèves formés au compostage sont en premier lieu sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Un atelier de fabrication de cosmétique (baume à lèvres, dentifrice en poudre) a été organisé pour la 1ère fois lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

3. LES PERSPECTIVES

■ Ressorcerie :

Recherche d'un terrain ou d'un local/bâtiment qui pourrait accueillir les objets réutilisables de l'ensemble du territoire.

■ Compostage :

Renforcement des actions auprès des sites collectifs et partagés : prise en charge par le SIETREM de formations certifiantes pour les référents de site, mise en place d'un réseau de référents.

■ Réduction des déchets verts :

Sensibilisation au broyage et opération en déchetterie

PARTIE 3 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

1. LA PRE-COLLECTE : LA CONTENEURISATION

1.1. Description de la conteneurisation

Pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective, les 31 communes sont entièrement conteneurisées.

1.2. Le parc de bacs en 2021

Trois conteneurs sont fournis :

- Un réservé aux déchets ménagers résiduels (bac grenat). A noter, les producteurs non ménagers collectés par le service public sont limités à 1 500 litres hebdomadaire par site.
- Un réservé aux emballages et journaux/papiers (couverture jaune),
- Un réservé aux bouteilles, pots, bocaux en verre (couverture verte).

L'ensemble du parc appartient au SIETREM depuis le 31 juillet 2012.

Déchets ménagers résiduels

	DECHETS MENAGERS RESIDUELS					Variation
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021
Quantité 2 roues	55 119	55 894	55 685	57 404	56 336	-1,9%
Quantité 4 roues	13 181	13 326	14 565	13 685	16 173	18,2%
Quantité totale	68 300	69 220	70 250	71 089	72 509	2,0%
Volume total en litre	16 685 410	17 017 690	17 460 820	17 787 040	18 479 880	3,9%

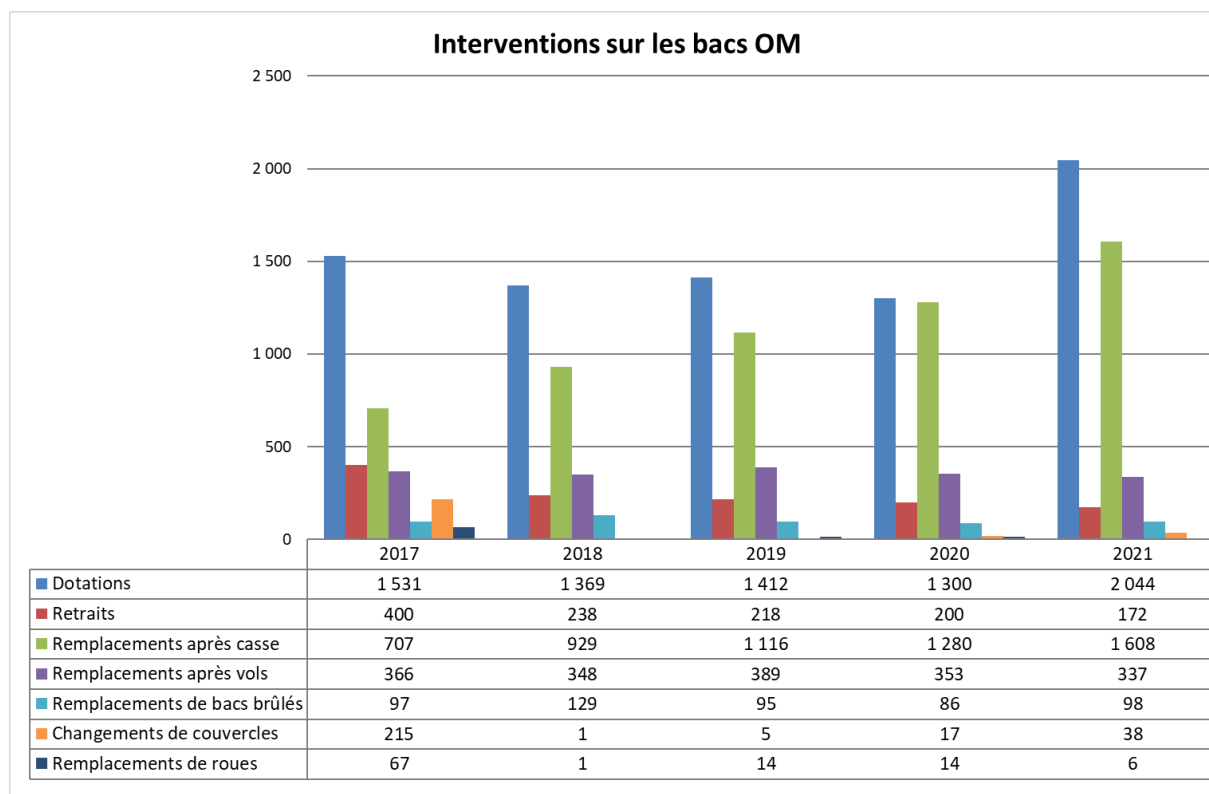
Collecte sélective

	VERRE					Variation
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021
Quantité (unités)	56 744	57 128	57 612	57 999	58 839	1,4%
Volume (litres)	3 093 915	3 113 630	3 167 205	3 201 585	3 342 560	4,4%
	EMBALLAGES					Variation
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021
Quantité (unités)	60 561	62 533	63 269	63 857	65 007	1,8%
Volume (litres)	11 363 560	11 751 940	12 098 040	12 403 200	12 989 730	4,7%
	VERRE + EMBALLAGES					Variation
	2017	2018	2019	2020	2021	2020/2021
Quantité (unités)	117 305	119 661	120 881	121 856	123 846	1,6%
Volume (litres)	14 457 475	14 865 570	15 265 245	15 604 785	16 332 290	4,7%

1.3. L'état du parc de bacs en 2021

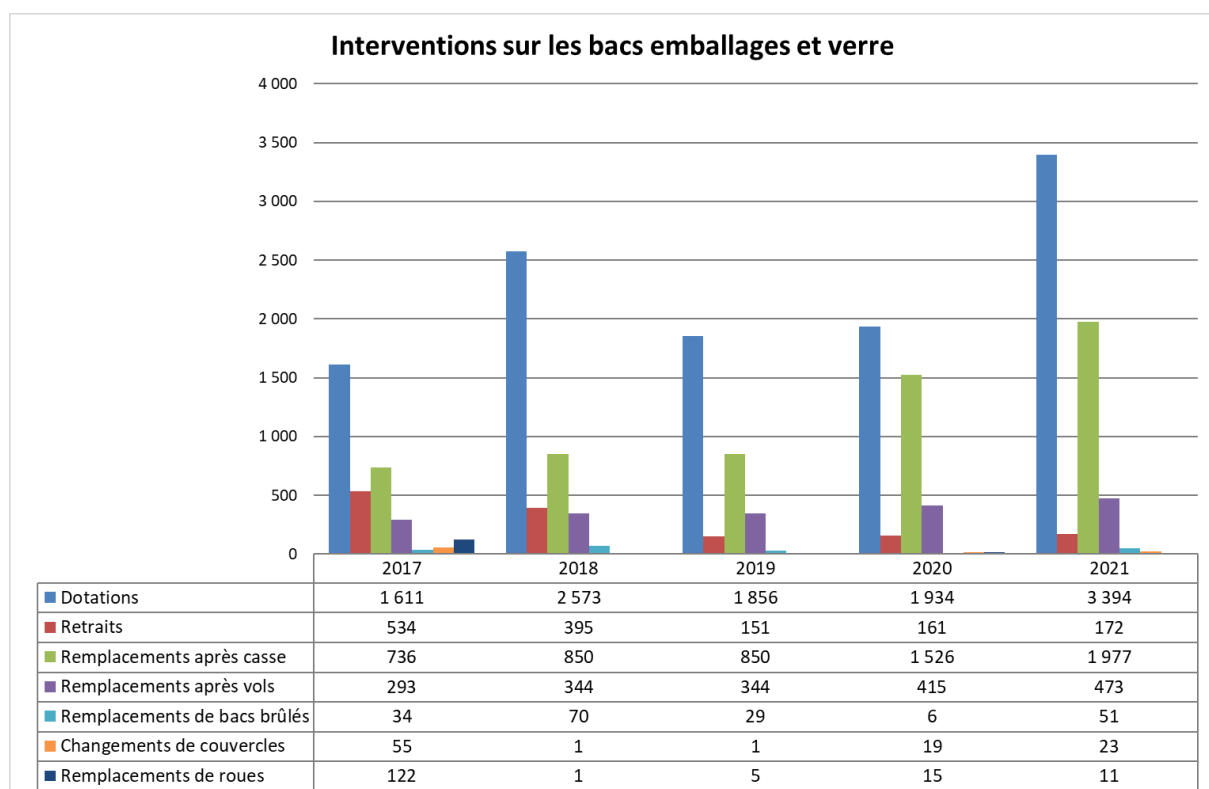
Déchets ménagers résiduels

Déchets ménagers résiduels	TOTAL					Variation 2020/2021
	2017	2018	2019	2020	2021	
Dotations	1531	1369	1412	1300	2044	57,23%
Retraits	400	238	218	200	172	-14,00%
Remplacements après casse	707	929	1116	1280	1608	25,63%
Remplacements après vols	366	348	389	353	337	-4,53%
Remplacements de bacs brûlés	97	129	95	86	98	13,95%
Changements de couvercles	215	1	5	17	38	123,53%
Remplacements de roues	67	1	14	14	6	-57,14%
TOTAL	3383	3015	3249	3250	4303	32,40%
TOTAL hors dotations et retraits	1452	1408	1619	1750	2087	19,26%



Déchets emballages, journaux, magazines et verre

Emballages, journaux magazines et verre	TOTAL					Variation 2020/2021
	2017	2018	2019	2020	2021	
Dotations	1 611	2 573	1 856	1 934	3 394	75,5%
Retraits	534	395	151	161	172	6,8%
Remplacements après casse	736	850	850	1 526	1 977	29,6%
Remplacements après vols	293	344	344	415	473	14,0%
Remplacements de bacs brûlés	34	70	29	6	51	750,0%
Changements de couvercles	55	1	1	19	23	21,1%
Remplacements de roues	122	1	5	15	11	-26,7%
TOTAL	3385	4234	3236	4076	6101	49,7%
TOTAL hors dotations et retraits	1240	1266	1229	1981	2535	28,0%



1.4. Les colonnes d'apport volontaire

81 points d'apport volontaire aériens sont en place sur 23 communes pour la collecte du verre.

Bornes aériennes		Verre	
Brou-sur-Chantereine	1	Gouvernes	1
Bussy-Saint-Georges	3	Jablins	2
Carnetin	1	Jossigny	1
Champs-sur-Marne	11	Lagny-sur-Marne	2
Chanteloup-en-Brie	3	Lognes	1
Chelles	1	Montfermeil	7
Collégien	1	Noisiel	5
Conches-sur-Gondoire	1	Saint-Thibault-des-Vignes	3
Courtry	4	Thorigny-sur-Marne	3
Croissy-Beaubourg	4	Torcy	16
Dampmart	4	Vaires-sur-Marne	3
Gournay-sur-Marne	3		
TOTAL			81

Des points d'apport volontaire enterrés sont en place sur certains quartiers des communes de Bussy-Saint-Georges et Montévrain pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, journaux, magazines et du verre.

Bornes enterrées	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages, journaux, magazines	Verre
Bussy-Saint-Georges	39	32	14
Montévrain	81	41	31
TOTAL	120	73	45

1.5. Les évènements marquants de l'année 2021

La livraison de nouveaux bacs a fortement augmenté par rapport à l'année précédente de +57 % pour les bacs de déchets ménagers, de +126 % pour les bacs de verre et de +56% pour les bacs réservés aux emballages. Cette augmentation s'explique par la reprise des livraisons de bacs suite au redémarrage des opérations immobilières stoppées pendant la crise sanitaire, par le passage de la collecte du verre d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines et par l'ancien parc de bacs Plastic Omnium vieillissant et qui doit être de plus en plus renouvelé.

Il faut noter qu'en 2021 :

- Le nombre de bacs brûlés, sur les bacs emballages et verre est en forte hausse par rapport à 2020 (+750% soit 45 bacs de plus). L'augmentation a été moins importante sur les bacs d'ordures ménagères avec 14% d'augmentation.
- Le nombre de bacs volés, sur les bacs emballages et verre, est en légère augmentation par rapport à 2020 (+14% soit 58 bacs de plus) mais est en recul sur les bacs d'ordures ménagères (-5%).
- Le nombre de changements de couvercles, toutes collectes confondues, est en hausse de 41% (25 réparations) alors que les remplacements de roues, toutes collectes confondues, sont en baisse de 71%.

2. LA COLLECTE

2.1. Description du service de collecte

Les déchets ménagers sont collectés et acheminés vers les centres de traitement selon les modalités suivantes :

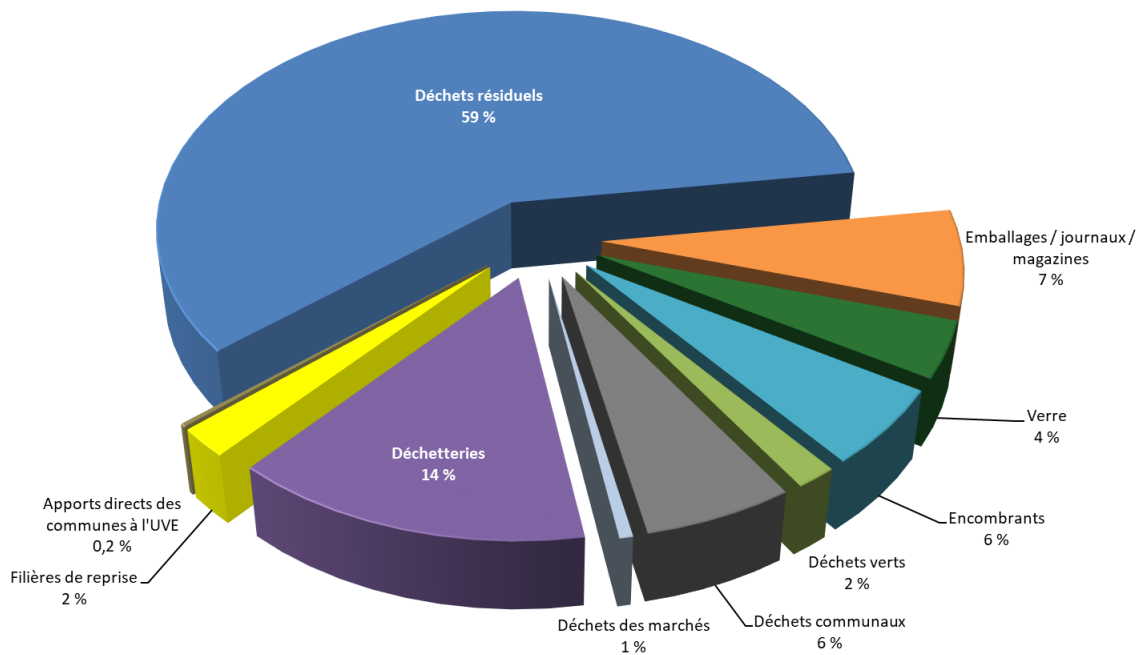
	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Type de traitement	
Déchets ménagers	Collecte OMR	SEPUR	C2 à C6	Bac grenat	100 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective emballages + J.M..	SEPUR	C1	Bac gris à couvercle jaune	100 %	Centre de tri (Monthyon)
	Collecte sélective verre	SEPUR	C0,5	Bac gris à couvercle vert	100 %	Centre de tri (Monthyon)
	Collecte des encombrants	SEPUR	2 à 24 fois / an	Vrac sur trottoir	100 %	Centre de tri SUEZ (Champigny-sur-Marne)
	Collecte des déchets verts	SEPUR	7 à 32 fois / an	Sac papier, bac, fagot	18 %	Compost Val d'Europe (Chalifert)
	Collecte apport volontaire verre	OURRY	Variable	Colonne fixe	100 %	Centre de tri (Monthyon)
	Collecte apport volontaire OMR	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Collecte sélective apport volontaire emballages + J.M..	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Centre de tri (Monthyon)

Déchets non ménagers	Collecte des déchets communaux	VEOLIA AUBINE	A la demande des communes	Bennes des services techniques	94 %	ISDND REP
	Collecte des marchés	SEPUR	Les jours des marchés	Bac ou vrac sur le site des marchés	63 %	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)
	Apport direct OMR à l'UIOM	Communes	Variable	Véhicule communal	-	Unité de Valorisation Energétique (Saint-Thibault-des-Vignes)

2.2. Les tonnages des flux collectés

	2017	2018	2019	2020	2021	% du tonnage total	Evolution 2020/2021
Population	298 941	301 874	303 420	305 292	308 203		
Déchets résiduels	87 325	87 711	86 707	88 272	89 668	58,8%	+1,6%
<i>Porte-à-porte</i>	87 325	86 989	85 571	86 772	87 911		
<i>Points d'apport volontaire</i>		722	1 136	1 500	1 757		
Emballages / journaux / magazines	9 285	9 281	9 388	10 156	10 447	6,9%	+2,9%
<i>Porte-à-porte</i>	9 285	9 165	9 214	9 928	10 172		
<i>Points d'apport volontaire</i>	0	116	174	228	275		
Verre	5 766	5 967	5 980	6 455	6 200	4,1%	-4,0%
<i>Porte-à-porte</i>	5 523	5 675	5 620	6 090	5 787		
<i>Points d'apport volontaire</i>	242	292	360	365	413		
Encombrants	7 826	8 677	8 693	9 089	8 506	5,6%	-6,4%
Déchets verts	1 853	1 942	1 925	2 222	2 501	1,6%	+12,5%
Déchets communaux	8 924	8 930	9 383	8 809	9 091	6%	+3,2%
<i>Dont Déchets divers</i>	7 848	8 015	8 384	7 875	7 824		
<i>Dont Déchets verts</i>	1 076	915	909	834	1 134		
<i>Dont Gravats</i>			90	101	133		
Déchets des marchés	883	864	820	745	826	0,5%	+10,9%
Déchetteries	17 842	17 637	18 074	15 116	21 661	14,2%	+43,3%
<i>Saint-Thibault-des-Vignes</i>	4 988	4 165	4 483	3 628	4 771	3,1%	+31,5%
<i>Croissy-Beaubourg</i>	1 639	1 396	1 150	1 132	1 471	1%	+29,9%
<i>Noisiel</i>	2 427	2 645	2 404	1 818	2 304	1,5%	+26,7%
<i>Chelles</i>	6 404	6 659	7 342	6 542	10 053	6,6%	+53,7%
<i>Chanteloup</i>	2 353	2 710	2 655	1 947	3 004	2%	+54,3%
<i>Déchetteries mobiles</i>	30	63	40	48	58	0,04%	+20,8%
Filières de reprise (filières REP)	1 208	2 177	2 071	2 078	3 193	2,1%	+53,7%
Apports directs des communes à l'UVE	395	358	319	327	357	0,2%	+9,1%
TOTAL (tonnes)	141 306	143 543	143 360	143 269	152 450	100%	+6,4%
<i>Ratio global kg / habitant / an</i>	<i>473</i>	<i>476</i>	<i>472</i>	<i>469</i>	<i>495</i>		

Répartition des déchets par type de flux en 2021



Les ordures ménagères résiduelles et les déchetteries concentrent 73% des tonnages de déchets collectés sur le territoire.

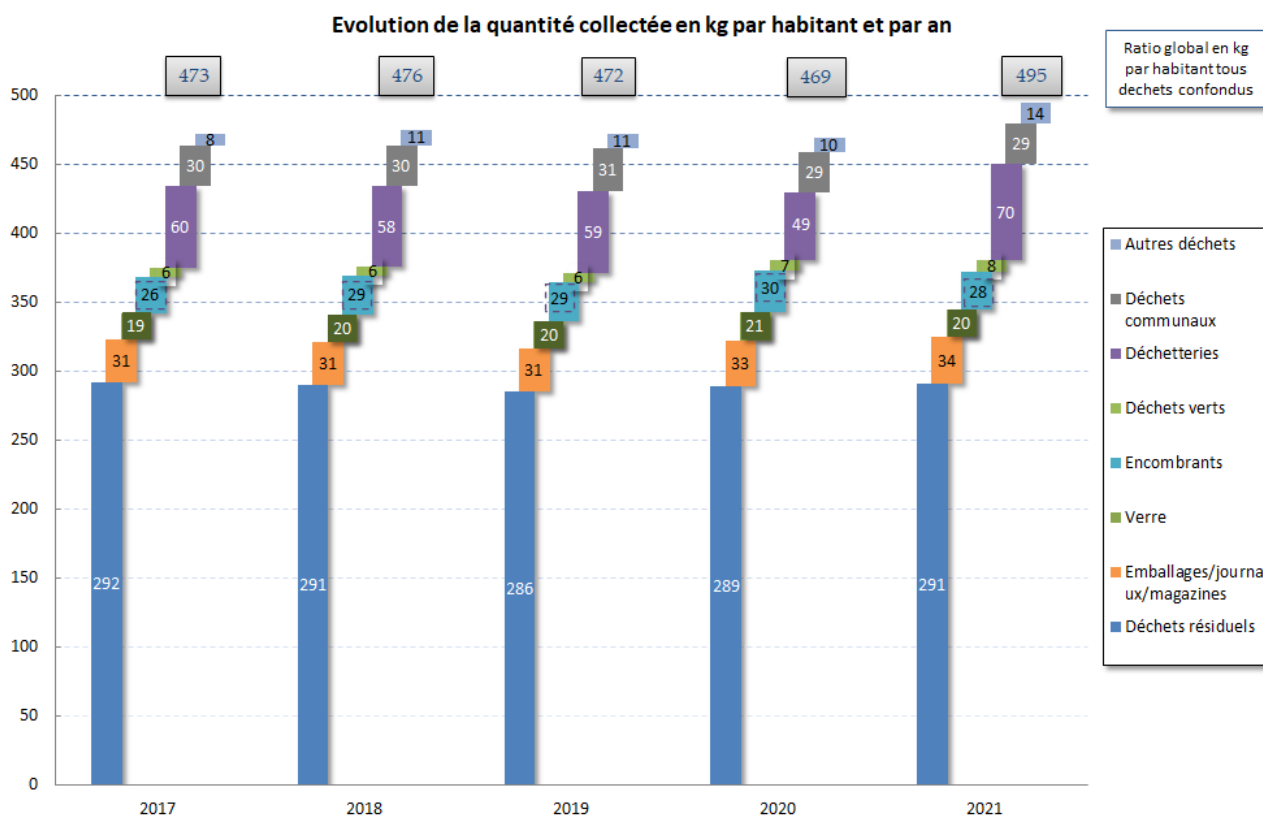
2.3. L'évolution des tonnages collectés



Entre 2020 et 2021, les tonnages de quasiment tous les flux ont augmenté avec une moyenne de +6,4% sur l'ensemble des flux.

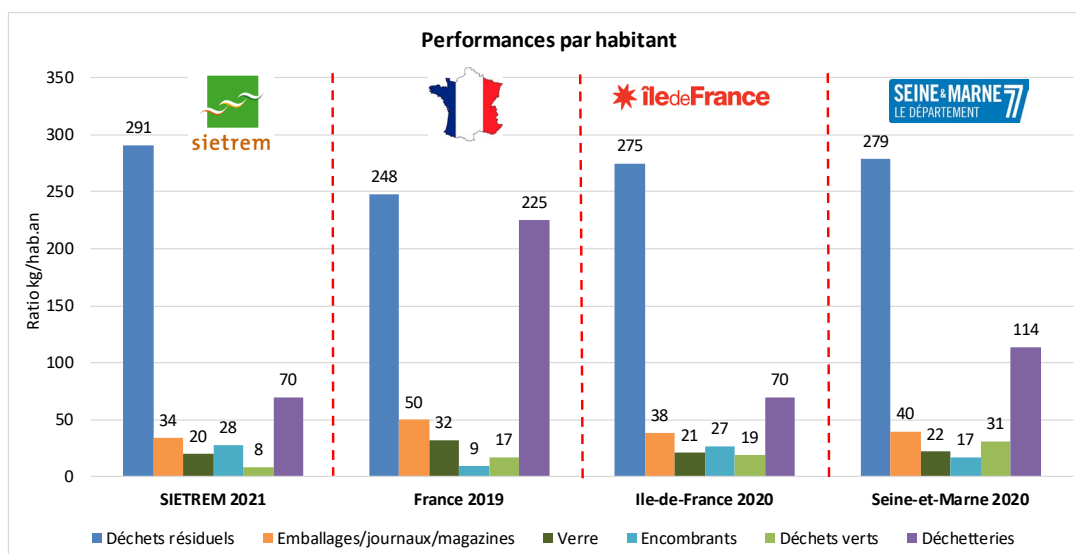
La plus forte augmentation de tonnage est observée sur les déchetteries (+42% par rapport à 2020 et + 20% par rapport à 2019, année durant laquelle les déchetteries n'ont pas été fermées).

2.4. Les performances de collecte



Le ratio de collecte par habitant, qui était relativement stable ces dernières années, est revenu à sa valeur de 2014, principalement en raison de l'augmentation importante des déchets collectés en déchetteries en 2021.

Comparaison des ratios de collecte avec les moyennes régionales et nationales :



Les quantités de déchets résiduels produites par habitant sont supérieures aux moyennes des référentiels nationaux, régionaux et départementaux. Toutefois, certains de ces référentiels sont antérieurs à la crise sanitaire et ne reflètent peut-être pas la situation de 2021 sur ces territoires.

Les performances sur les emballages, journaux, magazines, même s'ils poursuivent leur augmentation depuis plusieurs années, restent encore en-deçà des différents référentiels. Les caractérisations sur les ordures ménagères résiduelles réalisées en 2020-2021 ont montré que 33% du bac était composé de déchets concernés par les consignes de tri emballages, journaux, magazines soit 96 kg/hab. Une marge de progression est donc encore possible.

Les performances sur le verre sont proches des performances d'Ile-de-France et de Seine-et-Marne.

Les performances de collecte des encombrants sont similaires à celles d'Ile-de-France et celles des déchets végétaux sont inférieures à tous les autres référentiels. Ces collectes spécifiques n'étant pas présentes dans l'ensemble des collectivités françaises, les ratios sont donc très disparates.

Les performances de collecte en déchetterie sont similaires à celles d'Ile-de-France mais bien inférieures à celles de Seine-et-Marne et de France. La présence de collectes de déchets verts et d'encombrants en porte-à-porte génère un détournement de ces tonnages de déchetteries et le manque de déchetteries sur le territoire peut également limiter les apports sur les installations existantes.

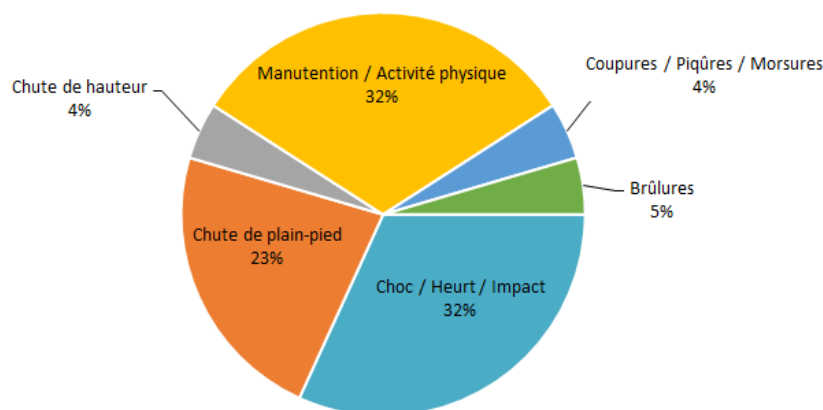
2.5. L'impact environnemental et les risques associés aux collectes

	Km parcourus	Emissions de gaz à effet de serre (teq CO ₂)
Collecte porte-à-porte	942 618	2 037
Collecte PAV	50 537	33
TOTAL	993 155	2 070

En 2021, près d'1 million de kilomètres ont été parcourus pour la collecte, ce qui représente une émission de 2 070 tonnes d'équivalent CO₂.

23 accidents de travail ont été déclarés par le prestataire de collecte principal du territoire (SEPUR). 16 ont donné lieu à un arrêt de travail (1 298 jours en 2021).

Catégories de risques



2.6. Les évènements marquants de l'année 2021

Comme l'année précédente, les tonnages ont poursuivi leur augmentation. La poursuite du télétravail a favorisé le tri et l'entretien des domiciles et la reprise d'activité économique s'est poursuivie en parallèle. L'été humide a également été propice à une production particulièrement importante de déchets végétaux.

En termes d'organisation, la collecte du verre est passée d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines, pour 100% du territoire, le 1^{er} octobre 2021.

3. FOCUS SUR LES DECHETTERIES

3.1. Description des déchetteries

En 2021, le SIETREM a mis à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries réparties sur le territoire dans les communes de :

- Chanteloup-en-Brie – ZAC du Chêne St Fiacre – rue des Temps Modernes ;
- Chelles – ZAC de la Tuilerie – rue de la Briqueterie ;
- Croissy-Beaubourg – ZA PARIEST – rue des Vieilles Vignes ;
- Noisiel – Parc d'activités La Mare Blanche – rue de la Mare Blanche ;
- Saint-Thibault-des-Vignes – ZAE La Courtillière – rue du Grand Pommeraye.

Un service de déchetterie mobile a également été réalisé sur les communes de :

- Courtry – Espace Jacobsen, Rue Charles Van Wyngène (Parking du haut) – 2 dates en 2021 ;
- Dampmart – Rue Michel Place (Parking du gymnase G. Roby) – 2 dates en 2021 ;
- Thorigny-sur-Marne – Rue du Moulin à Vent (Parking du collège) – 10 dates en 2021.

Les habitants du territoire ont pu accéder à l'ensemble des déchetteries et disposaient chaque jour d'au moins une déchetterie ouverte aux horaires suivants :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h-17h	9h-17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h-13h30	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h		
Dimanche	9h- 13h		

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	15h-19h	10h-19h30
Mardi, jeudi & vendredi	15h - 19h	9h-13h	
Samedi	9h - 12h / 14h - 19h		
Dimanche	9h- 13h		

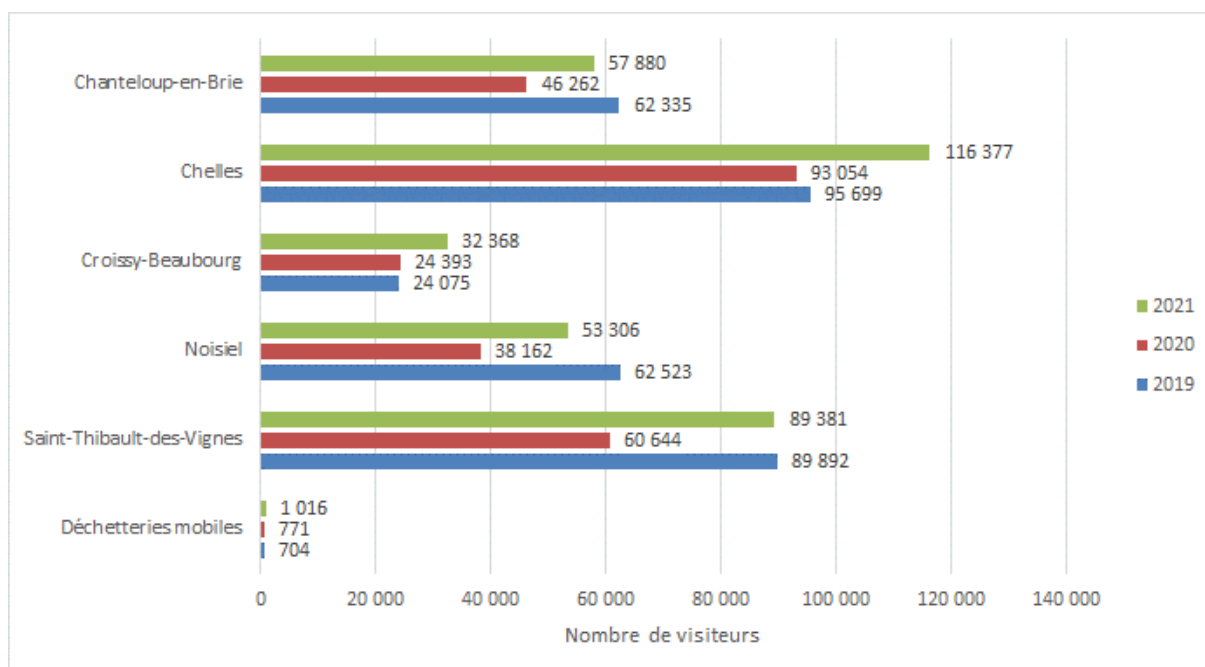
Chaque déchetterie est équipée du matériel suivant :

- 8 bennes au minimum
- 1 borne huile minérale
- 1 fût d'huile organique
- 1 caisson radiographie
- Caissons DDS
- Caisson piles et batteries
- Caisson capsules Nespresso
- Caissons néons et ampoules
- Caissons électroménagers
- 1 borne à vêtements
- 2 colonnes à journaux
- 1 colonne à verre
- 1 benne pour le mobilier
- 1 caisson pour les textiles et la literie

A noter : Avec 1 déchetterie fixe pour 61 641 habitants, le SIETREM est sous-doté en installations par rapport aux préconisations de l'ADEME.

3.2. Fréquentation des déchetteries

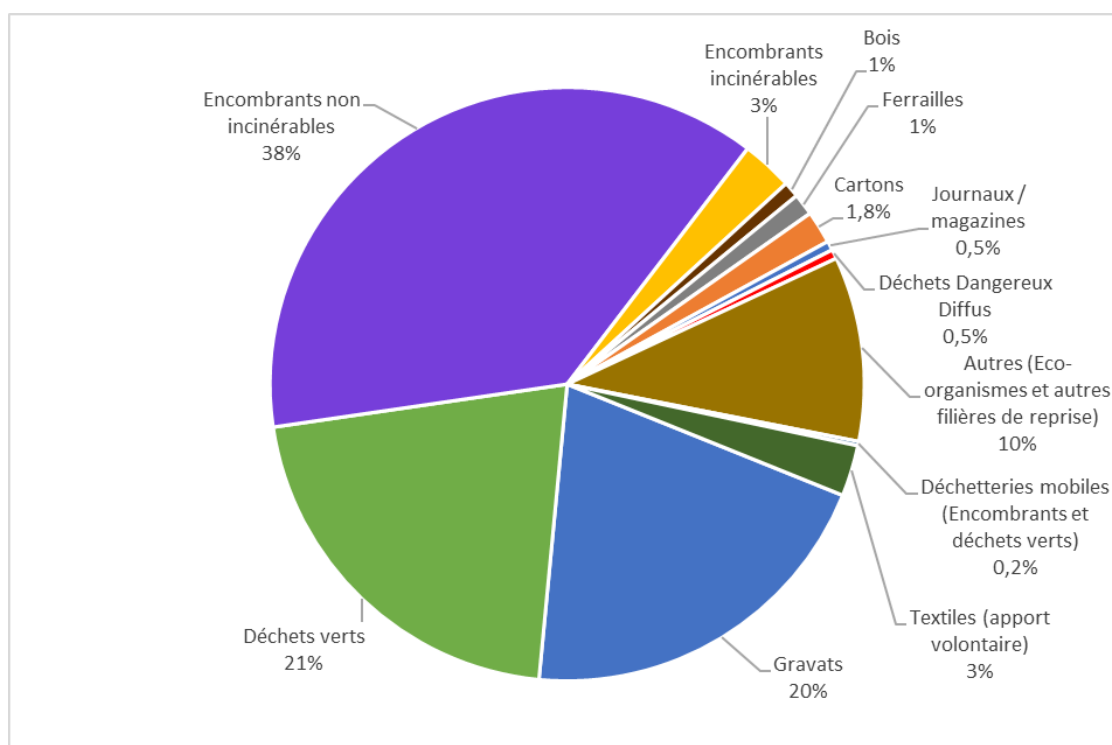
En 2021, **350 328 visiteurs** se sont rendus en déchetterie soit 33% de visiteurs en plus qu'en 2020 (263 286 visiteurs) et 5% de plus qu'en 2019, année plus représentative car non impactée par la crise sanitaire (335 228 visiteurs).



Les déchetteries de Croissy-Beaubourg et de Chelles sont celles qui ont connu les augmentations du nombre de visiteurs les plus importantes entre 2019 et 2021 (respectivement +34% et +22%).

3.3. Les flux collectés en déchetteries

En 2021, en intégrant les filières de reprise, les déchetteries fixes et mobiles ont réceptionné 24 854 tonnes de déchets (+45% de déchets par rapport à l'année 2020) répartis de la façon suivante :

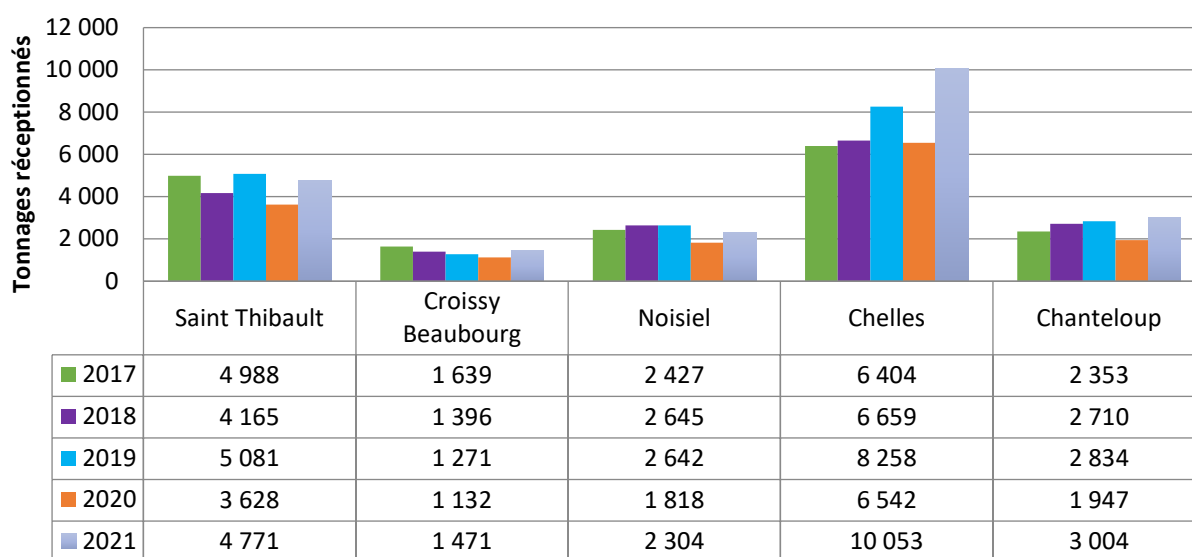


A noter : tous les tonnages de textiles collectés sur le territoire (en déchetterie et hors déchetterie) ont été intégrés au flux des déchetteries.

Les encombrants non incinérables, les déchets verts, les gravats et les filières de reprise représentent 89% des flux entrants.

Entre 2020 et 2021, les flux qui ont le plus augmenté sont : les déchets verts (+61%), les encombrants (+55%) et les filières de reprise (+62%). A l'inverse, les tonnages de bois et de ferraille ont respectivement diminué de 36% et 29%. Les autres flux ont tous augmenté entre 20% et 37%.

Le suivi des tonnages collectés par déchetterie fixe entre 2017 et 2021 montre une prédominance des apports sur la déchetterie de Chelles avec une augmentation significative des tonnages en 2021. Sur les autres déchetteries, les tonnages réceptionnés évoluent assez peu.



Les filières empruntées par les différents flux ainsi que les ratios de collecte en déchetteries par habitant sont présentés dans le tableau suivant :

Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids par habitant en Kg/an		
		2019	2020	2021
Gravats	ISDI	16,83	13,24	16,46
Déchets verts	Compost Val d'Europe	17,72	10,72	17,07
Encombrants non incinérables	ISDND	22,98	19,75	30,41
Encombrants incinérables	UVE	0,00	1,47	2,25
Bois	Compost Val d'Europe	5,27	1,09	0,69
Ferrailles	CORNEC	1,58	1,37	0,96
Cartons	VEOLIA	1,26	1,06	1,44
Journaux / magazines	VEOLIA	0,18	0,32	0,41
Déchets Dangereux Diffus	CHIMIREC	0,39	0,34	0,41
Autres (Eco-organismes et autres filières de reprise)	DEEE-COREPILE-ECODDS-ECOMOBILIER et autres	4,45	5,06	8,12
Textiles (apport volontaire)	ECO TLC	2,38	1,75	2,25
	TOTAL	73,03	56,16	80,45

Le ratio de collecte de déchets en déchetteries a augmenté de 43% par rapport à 2020 et de 10% par rapport à 2019.

Le poids de déchets par visiteur a augmenté de 20% passant de 57 kg/visiteur en 2020 à 69 kg/visiteur en 2021.

3.4. Les évènements marquants de l'année 2021

Courant 2021, un changement de logiciel de gestion des déchetteries a été réalisé afin de pouvoir obtenir des données plus précises des apports sur chacun des sites.

Un travail a également été mené avec la Commission déchetterie afin de revoir les modalités d'accès en déchetteries.

4. LE TRAITEMENT

4.1. Synthèse des filières de traitement sur le territoire

4.2. Les modes de traitement

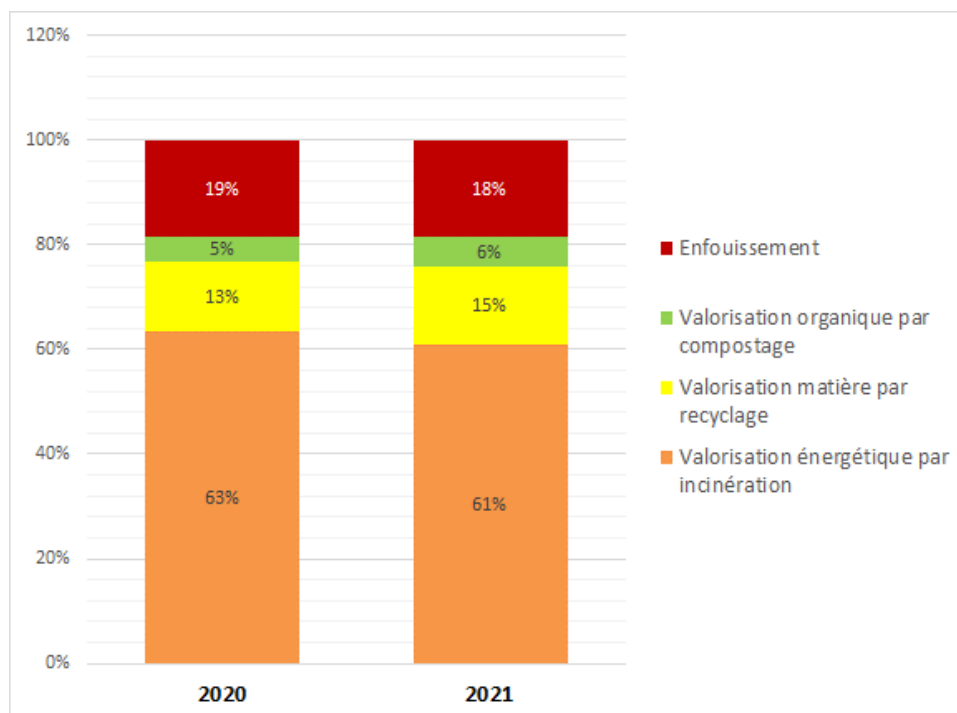
Les filières empruntées par les différents flux sont présentées dans le tableau ci-dessous (dans ce tableau, les flux secondaires (refus de tri, matières secondaires issues de l'incinération,...) ne sont pas pris en compte, puisque ce sont des flux issus d'installations de traitement) :

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destinations des déchets collectés	Modes de traitement 2021	Mode de traitement 2020	
Déchets ménagers résiduels	PAP	87 911	92 883	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Collecte en vue d'une valorisation 120 821 79%	Collecte en vue d'une valorisation 116 111 81%	
	Points d'Apport Volontaire	1 757					
Verre	AV	413	6 200	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	Valorisation énergétique par incinération	Valorisation énergétique par incinération	
	PAP	5 787					
Emballages journaux magazines	AV	275	10 447	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	94 759 61%	92 515 63%	
	PAP	10 172					
Déchets verts	Déchetterie	5 290	5 290	Plateforme compostage	Valorisation matière par recyclage 22 958 15%	Valorisation matière par recyclage 19 631 13%	
	PAP	2 501	2 501				
	Bennes des services techniques	1 134	1 134				
Encombrants	Déchetterie	9 401	9 401	Installation de stockage des déchets non dangereux	Valorisation organique par compostage 9 139	Valorisation organique par compostage 6 686	
		693	693	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes			
	PAP	6 380	6 380	Installation de stockage des déchets non dangereux	6%	5%	
		2 127	2 127	Valorisation matière			
	Bennes des services techniques	7 824	7 824	Installation de stockage des déchets non dangereux	28 810	27 158	
Gravats	Déchetterie	5 072	5 072	Installation de stockage des déchets inertes	18%	19%	
	Bennes des services techniques	133	133				
Déchets ménagers spéciaux	Déchetteries	240	240	CHIMIREC/ECODDS			
Pneus/piiles/huiles organiques et minérales / cartouches / radiographies / extincteurs		73	73	ALIAPUR/COREPILE/QUATRA/CHIMIREC/ PRINTERRE EA /RECYCL'M/SUEZ RV			
DEEE		523	523	ECOLOGIC/ECOSYSTEM			
Mobilier		1 791	1 791	ECOMOBILIER			
Bois		214	214	Plateforme de compostage			
Cartons		444	444	Centre de tri			
Journaux-magazines		126	126	Centre de tri			
Ferraille		296	296	Valorisateur			
Textiles		Déchetteries/Communes	692	692			ECOTLC
Déchets communes		Services techniques	357	357			Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes
Déchets des marchés	Bac ou vrac sur le site des marchés	826	826	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes			
TOTAL		152 450	155 666		155 666	145 990	

Au cours de l'année 2021, les volumes de l'enfouissement et de la valorisation énergétique ont diminué au profit de :

- La valorisation organique, en raison de l'augmentation importante de tonnages de déchets verts.

- La valorisation matière, en raison de l'augmentation de certains flux valorisés matière en déchetterie et de la mise en place d'un tri des encombrants collectés en porte-à-porte permettant une valorisation matière de 25% du flux dans le nouveau marché de traitement.



Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SIETREM

Installations où sont traités les déchets gérés par le SIETREM	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Usine d'incinération des déchets non dangereux	SIETREM	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE	Electricité
Centre de tri collecte sélective	SIETREM	GENERIS-VEOLIA	Recyclage matière
Installations de stockage de déchets	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION	Enfouissement
	REP Claye-Souilly	VEOLIA	
Traitement organique par compostage	COMPOST VAL D'EUROPE	COMPOST VAL D'EUROPE	Compostage

4.3. L'unité de valorisation énergétique

4.3.1. Description de l'installation

L'unité d'incinération appartenant au syndicat est située : 3, rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes.

Elle est implantée sur une superficie de 3,55 hectares.

Elle dispose de :

1. Deux lignes de fours avec grilles à rouleaux d'une capacité respective de :

- 8 tonnes/heure pour la ligne N° 1,
 - 12 tonnes/heure pour la ligne N° 2,
2. Deux chaudières d'une capacité respective de :
 - 25 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N° 1,
 - 35 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N° 2,
 3. D'un turboalternateur de 10 MW,
 4. D'un traitement des fumées Type "sec" (Electrofiltres + Filtres à manches)
 5. D'une installation de traitement DeNOx SCR mise en service en janvier 2018 sur les 2 lignes.

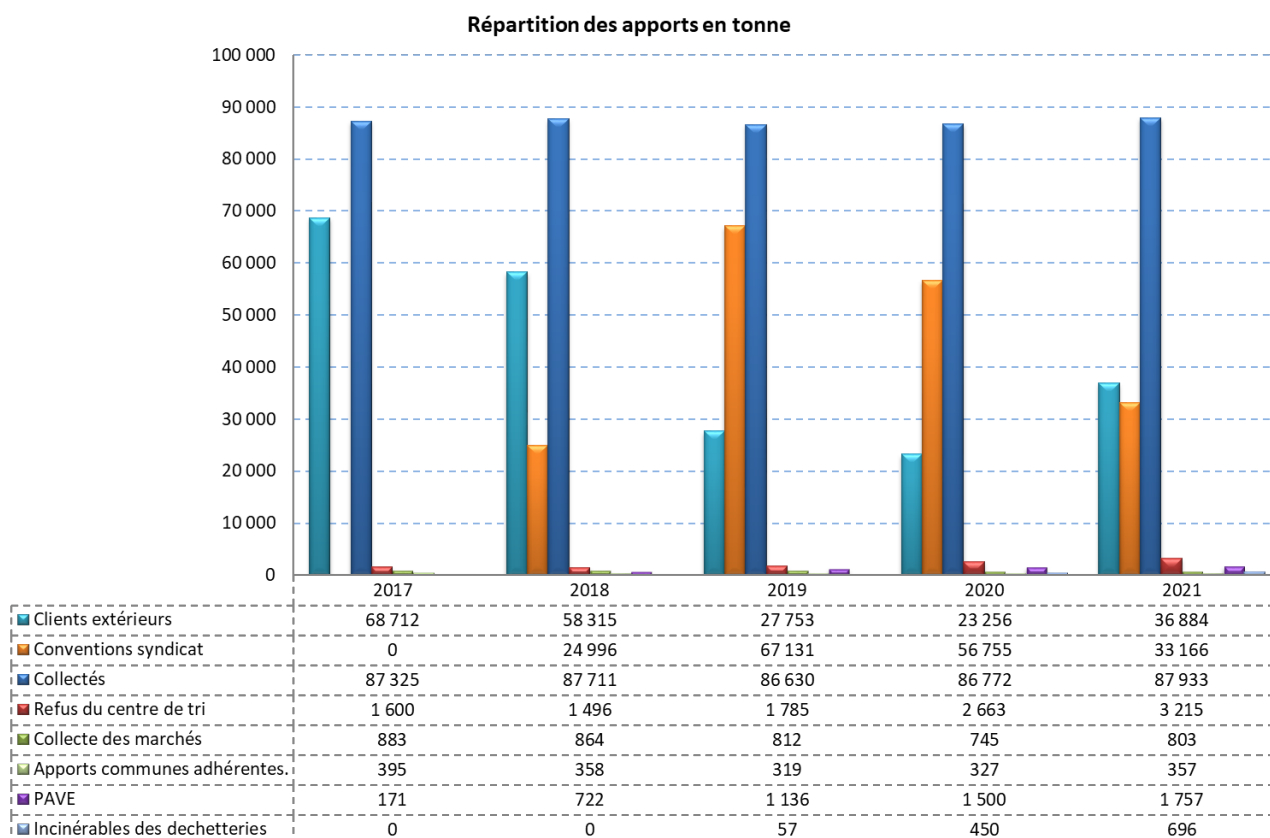
Les mises en service industrielles ont été faites pour la Ligne 1 en 1985 et pour la Ligne 2 en 1995.

L'unité d'incinération est exploitée par la société SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE en Délégation de Service Public.

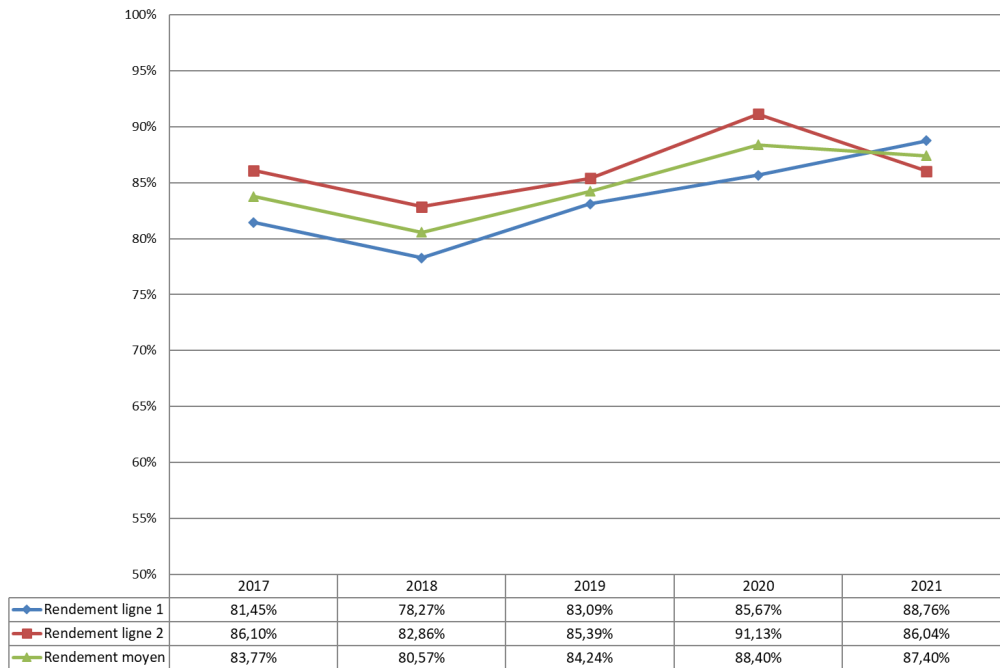
Elle dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals).

4.3.2. Bilan de fonctionnement sur l'année 2021

En 2021, les déchets collectés en porte-à-porte par le SIETREM représentaient 53,4% des apports sur l'usine de valorisation énergétique (en hausse de 3% par rapport à l'année précédente). Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités représentaient 20,1% des apports (en baisse de 13% par rapport à l'année précédente). 22,4% des apports provenaient de clients extérieurs (en hausse de 9% par rapport à l'année précédente).

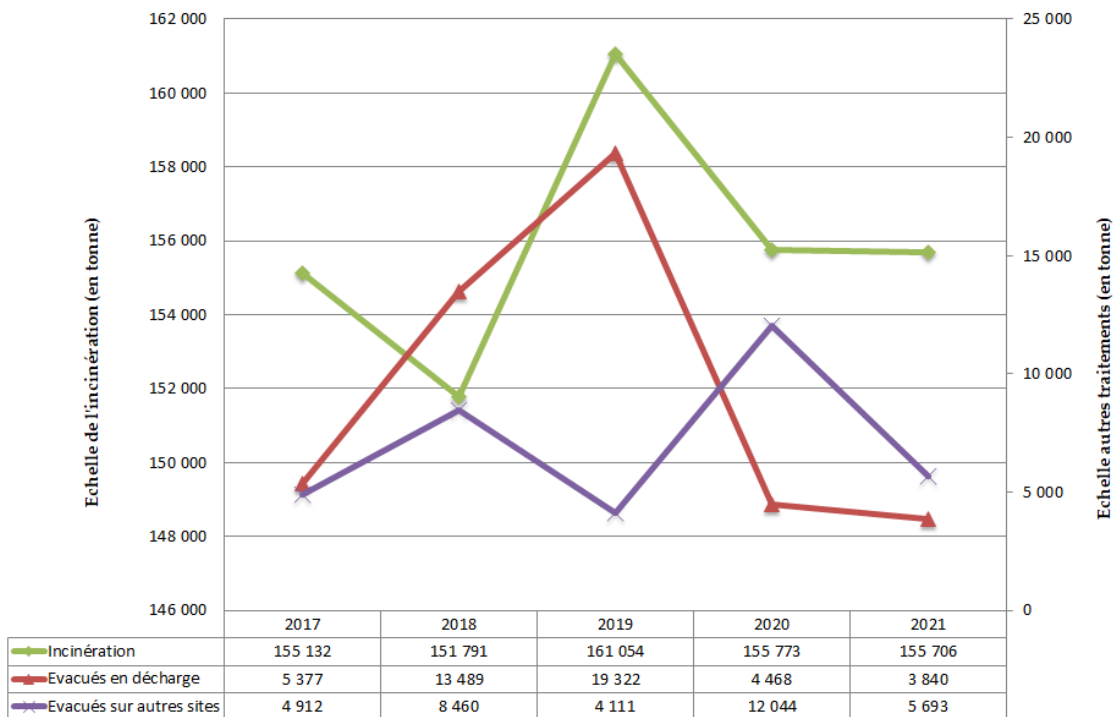


- Le rendement global moyen des fours d'incinération n'a pas poursuivi la hausse observée ces dernières années. Si le rendement de la ligne 1 a bien continué à augmenter, celui de la ligne 2 a nettement baissé en raison de plusieurs arrêts fortuits survenus sur la ligne durant l'année.

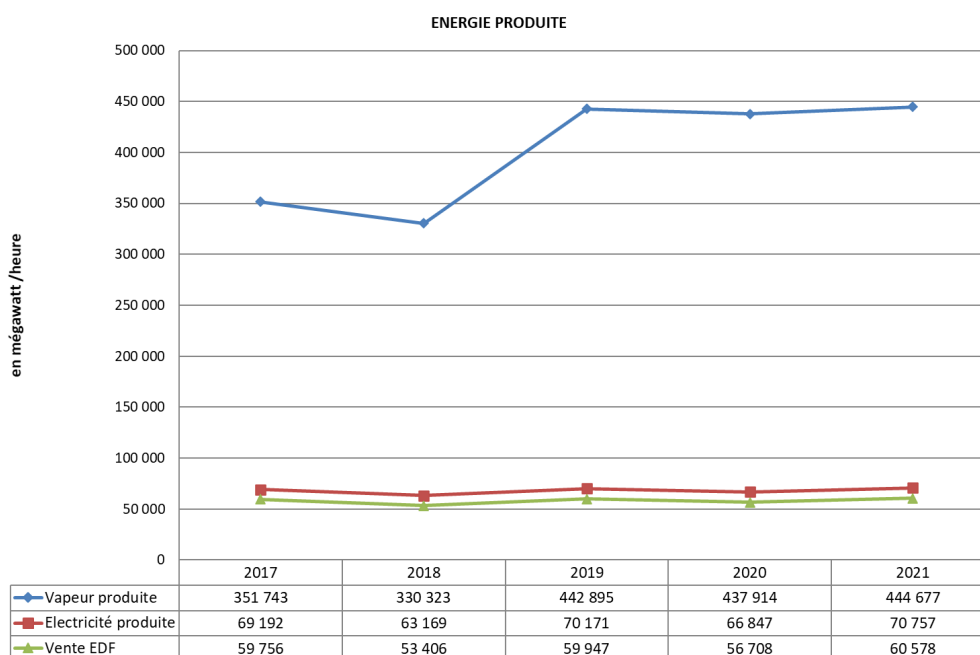


- Le site a réceptionné un total de 165 239 tonnes de déchets en 2021. 155 706 tonnes ont été incinérées, 5 693 tonnes ont été évacuées vers d'autres usines d'incinération et 3 840 tonnes ont été enfouies. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et /ou incinérés.

L'incinération (en tonnes)



- En 2021, l'usine a produit 70 757 MWh et vendu 60 578 MWh à EDF.



4.3.3. Les évènements marquants de l'année 2021

- L'usine a connu 2 arrêts fortuits en 2021 liés à la destruction du roulement de palier du ventilateur de tirage de la ligne 2 ;
- Un rotor défectueux du groupe turbo alternateur a été réparé grâce à un rebobinage complet en atelier ;
- Un système de ramonage par micro-explosion a été installé sur la chaudière de la ligne 2 ;
- Des problèmes de fiabilité de la chaîne de déminéralisation ont conduit à l'achat de nouvelles instrumentations pour le suivi en ligne de l'évolution de la qualité des eaux sur 2021 et 2022 ;
- Un compresseur d'air a été remplacé par un équipement à vitesse variable ;
- Le cône et le dévoûteur du silo de bicarbonate de sodium ont été changés afin d'améliorer les conditions d'exploitation et réduire les phénomènes de voûtage dans le silo ;
- Des actions ont été mises en place pour résoudre les incidents black-out dus à des défauts d'ilotage.

4.4. Le centre de tri et de valorisation vers les filières de recyclage

4.4.1. Description de l'installation

Cette prestation est réalisée par la société GENERIS-VEOLIA titulaire du marché. GENERIS assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'emballages ménagers provenant du SIETREM.

- **Le centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes**

Le site se trouve sur le territoire de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, dans le département de Seine-et-Marne (77). Il est localisé dans la zone d'activités de la Courthillière. L'entrée du site se fait par la rue du Grand Pommeraye en face du siège du SIETREM et la sortie par la rue Freycinet.

Le site est soumis à l'arrêté préfectoral n°15/DCSE/IC/096 du 18 décembre 2015 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est autorisé pour recevoir et trier la collecte sélective et y stocker les produits à valoriser.

Le centre de tri a été dimensionné pour une capacité de 25 000 t/an de déchets recyclables issus de la collecte sélective. Le centre de tri est ouvert sur 5 jours de travail par semaine sur 52 semaines par an (avec la possibilité de travailler le samedi si nécessaire).

Le 11 juillet 2019, un incendie majeur a ravagé le process du centre de tri. Seuls les locaux administratifs et le quai de déchargement ont été épargnés par les flammes.

Depuis ce tragique événement, les collectes sélectives sont réceptionnées sur le centre de tri de Monthyon grâce à une convention d'occupation temporaire signée entre le SMITOM Nord Seine-et-Marne, maître d'ouvrage du site, la société GENERIS-VEOLIA, exploitant, et le SIETREM en date du 22/07/2019.

En date du 20 décembre 2019, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de Seine-et-Marne a autorisé la reprise des activités suivantes :

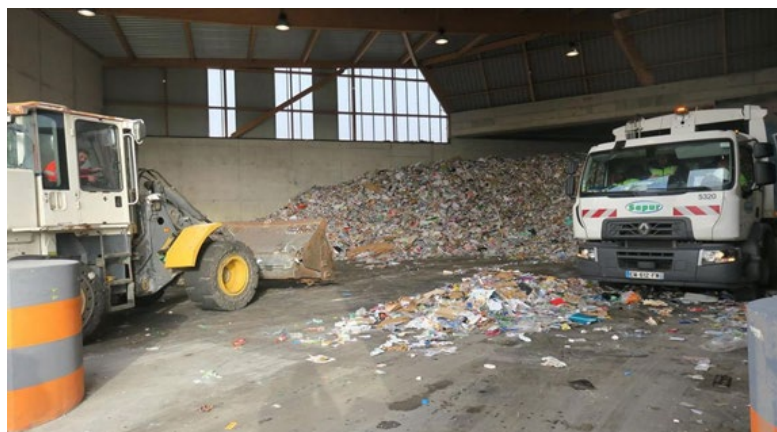
- La réception et le transit temporaire de collectes sélectives des emballages ménagers dans la zone de déchargement épargnée par les flammes.
- La réception et le transit temporaire de collecte sélective de verre ménager sur la nouvelle plate-forme dédiée à cette activité.

Ainsi, du 1^{er} janvier 2021 au 31 juillet 2021, la réception et le transit des collectes sélectives et du verre ménager ont eu lieu sur le site de Saint-Thibault-des-Vignes.

Espace réception des collectes sélectives

La réception des déchets issus de la collecte sélective était réalisée du lundi au vendredi, y compris les jours fériés. La capacité de stockage était réduite à 750 m³ sur une surface de 460 m².

Le contrôle visuel des entrants était fait dans cette zone.



Espace réception des collectes verre

Au 1^{er} août 2021 l'activité transfert a été arrêtée sur le site, afin de permettre les travaux de reconstruction du centre de tri. Les collectes ont donc été redirigées vers le centre de tri de Monthyon.

➤ **Le centre de tri de Monthyon**

Le centre de tri se situe sur la commune de Monthyon (77 122), dans le nord de la Seine-et-Marne, à 27 kilomètres du SIETREM (Lieu-dit "La Croix Gillet"). Il dispose d'une capacité de traitement de 18 500 tonnes/an (tri CS) en deux équipes avec un passage chaîne d'environ 5 T/h. Le site est soumis à l'arrêté préfectoral : n° 2014/DRIIE/UT77 du 27 juin 2014 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est autorisé pour recevoir et trier la collecte sélective et y stocker les produits à valoriser.

Espace réception

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 juillet 2021, la collecte sélective était transférée par des semi-remorques au fil des besoins.

A partir du 1^{er} août 2021, les réceptions se sont faites directement sur le centre de Monthyon. Le site a dû aménager des espaces pour réceptionner les déversements.



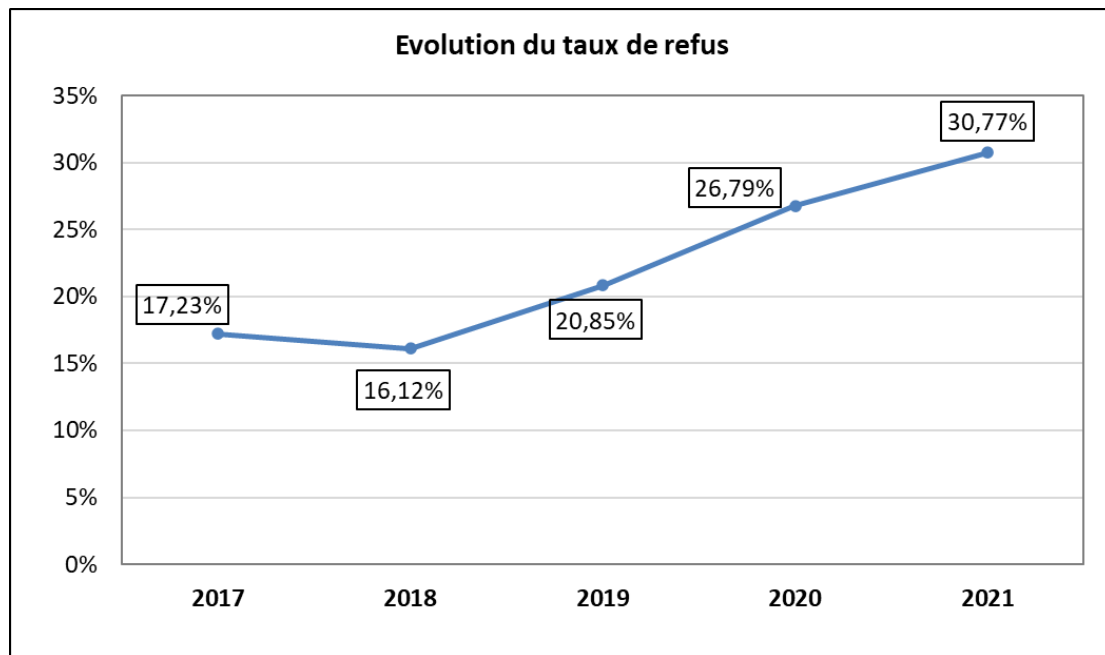
4.4.2. L'évolution des tonnages valorisés

QUANTITE EN TONNES					
Matériaux	2017	2018	2019	2020	2021
Journaux / magazines	3 019	2 674	1 900	1 343	1 273
Cartons	2 218	2 247	2 088	2 185	2 536
Emballages en plastique	1 171	1 241	957	1 320	1 249
Briques alimentaires	119	144	89	84	67
Acier	368	356	260	389	336
Aluminium	20	24	15	17	29
Autres papiers	926	725	1 400	1 785	1 651
Matières perdues suite incendie			200		
Total emballages triés	7 841	7 412	6 909	7 123	7 142
Verre porte à porte	5 523	5 675	5 620	6 053	5 712
Verre apport volontaire	242	292	360	365	413
Total verre	5 744	5 967	5 980	6 418	6 125
Refus	1 600	1 496	1 958	2 721	3 215

L'analyse de l'évolution montre que :

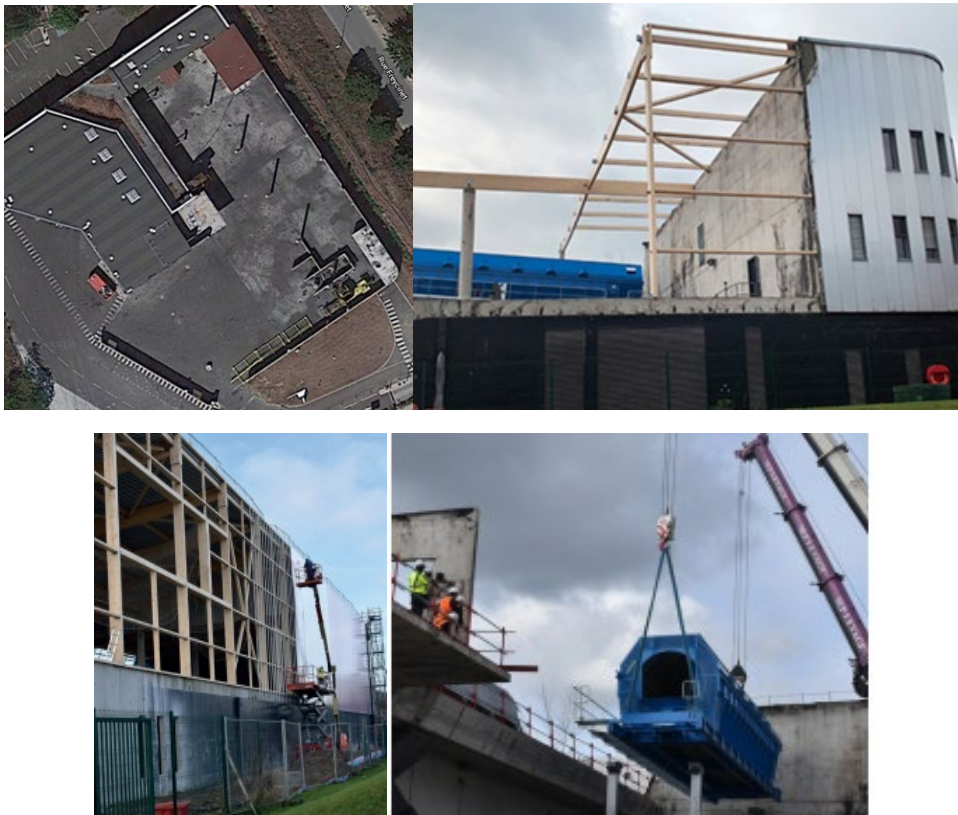
- Par rapport à 2020, la quantité totale d'emballages triés est en très légère augmentation (+0,3%) et la quantité totale de verre est en baisse (-5%) ;
- La quantité par habitant montre une baisse globale sur tous les flux (-3% au global) ;
- Comme l'année précédente, les quantités de cartons ont continué à augmenter (+16%), les achats en ligne continuant leur progression. Les journaux-magazines ont également continuer à baisser.
- Le taux de refus (quantité de refus centre de tri incinérée/quantité d'emballages-papiers collectée) était de 16% en 2018 (centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes, procédé de tri automatisé). Le taux de refus continue sa progression pour atteindre 30,77% en 2021. Le centre de tri de Monthyon étant peu automatisé, une partie des petits emballages se retrouvent en refus. Il est à noter également que des déchets divers se retrouvent dans les collectes sélectives notamment des déchets électriques et électroniques, des masques chirurgicaux et des seringues.

51 prélèvements ont été réalisés sur le contenu des bennes de collectes sélectives en 2021. Le taux de refus moyen du contenu des bennes augmente de 2%, passant de 23% à 25,4% en 2021 indiquant une légère dégradation du geste de tri des habitants. L'amplitude du taux moyen de refus varie de 8% à 60%. Cette forte variabilité traduit une qualité de gisement très hétérogène d'un secteur à l'autre du territoire du SIETREM.



4.4.3. Les évènements marquants de l'année 2021

Le principal évènement concerne le démarrage de la reconstruction du centre de tri. Les travaux ont débuté en août 2021 et vont se poursuivre en 2022. La mise en service industrielle est prévue en septembre 2022 et la réception en décembre 2022.



5. LE SUIVI DES INDICATEURS NATIONAUX ET REGIONAUX

5.1. Les objectifs nationaux

La politique nationale de prévention et de gestion des déchets, dans un contexte de transition vers une économie circulaire, a fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le domaine des déchets d'ici 2025/2030.

Objectif	Valeurs SIETREM 2021	Atteinte
Réduire de 15 % la quantité des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010	-5% par rapport à 2010	☹️
Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030.	Filières de reprise = 2%	☹️
Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en masse en 2025	Bilan 2020 : 28% Bilan 2021 : 30%	☹️
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025	Bilan 2021 : 75%	😊
Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025	Bilan 2020 : +11% par rapport à 2010 Bilan 2021 : +18% par rapport à 2010	☹️
Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits	Bilan 2021 : 18% des DMA	☹️

5.2. Les objectifs régionaux

La région Ile-de-France a décliné les objectifs nationaux fixés dans le code de l'environnement de la façon suivante :

Objectif	Valeur 2021	Atteinte
Atteindre un objectif de -10% de DMA en 2025, par rapport à 2010, et aller au-delà en 2031	-5% par rapport à 2010	☹️
Améliorer les performances de collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphiques pour atteindre 41,74 kg/hab en 2025 et 44 kg/hab en 2031	Bilan 2021 : 34kg/hab	☹️

PARTIE 4 : COUT DU SERVICE PUBLIC

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

1.1. Nature des contrats

ENTREPRISE	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHÉANCE
SEPUR	Déchets verts	MP 3 ans+1	27/02/2024
SEPUR	Collecte OM	MP 8 ans Lot1	31/05/2025
	Collecte sélective Encombrants		
POLYCEJA- DERICHEBOURG	Collecte OM PAVE	MP 8 ans Lot2	31/05/2025
	Collecte sélective PAVE		
GENERIS	Exploitation du centre de tri	MP 6 ans	30/06/2023
SUEZ RV ENERGIE	Traitement par incinération	DSP 20 ans	31/12/2025
AUBINE-VEOLIA	Déchetteries	MP 4 ans	30/10/2023
AUBINE-VEOLIA	Déchets communaux	MP 4 ans+1	30/06/2022
ESE	Conteneurisation	MP 4 ans+1	30/01/2022
OURRY	Apport Volontaire VERRE	MP 3 ans+1	31/12/2023
SUEZ	Valorisation et traitement des encombrants issus de la collecte en porte-à-porte	MP 4 ans	01/01/2025

1.2. Les évènements importants de l'année 2021

Un nouveau marché de traitement des encombrants collectés en porte-à-porte a été passé en 2021. Ce marché comprend la réception des encombrants sur le centre de tri SUEZ à Champigny (94), la valorisation matière d'a minima 25% du flux réceptionné et, à terme, la valorisation énergétique des tonnages restants après broyage.

2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES

2.1. Les indicateurs économiques de l'année

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

Définitions :

- Coût complet : total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers
- Coût technique : coût complet diminué des recettes industrielles
- Coût partagé : coût technique diminué des soutiens des Eco-organismes
- Coût aidé HT : coût partagé diminué des aides
- Coût aidé TTC : coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

INDICATEURS ECONOMIQUES	2021		2020	
	Total en €	en € par habitant	Total en €	en € par habitant
CHARGES				
Charges de structure	1 531 365 €	5 €	1 334 659 €	4 €
Charges de communication	497 614 €	2 €	388 379 €	1 €
Charges techniques	38 340 039 €	124 €	35 194 996 €	115 €
Prévention	279 748 €	1 €	214 410 €	1 €
Pré-collecte et collecte	13 337 885 €	43 €	12 719 432 €	42 €
Transport	2 152 680 €	7 €	922 127 €	3 €
Traitement	22 415 034 €	73 €	20 516 451 €	67 €
dont TGAP	1 465 352 €	5 €	698 065 €	2 €
Enlèvement des déchets dangereux	154 691 €	0,5 €	124 511 €	0,4 €
Total des charges HT	40 369 018 €	131 €	36 918 035 €	121 €
TVA Acquittée	576 980 €	2 €	472 358 €	2 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	7 298 748 €	24 €	8 495 472 €	28 €
Soutiens éco organismes	2 011 224 €	7 €	2 046 680 €	7 €
Aides	108 050 €	0 €	117 299 €	0 €
Total des produits	9 418 022 €	31 €	10 659 450 €	35 €
COÛT DU SERVICE PUBLIC COÛT AIDE TTC	31 527 975 €	102 €	26 730 943 €	88 €
TEOM	17 251 387 €	56 €	16 971 306 €	56 €
Contribution des collectivités	9 176 913 €	30 €	8 948 910 €	29 €
COÛT IMPUTE /CONTRIBUTION DES USAGERS	26 428 300 €	86 €	25 920 216 €	85 €
<i>Population</i>	<i>308 203</i>		<i>305 292</i>	

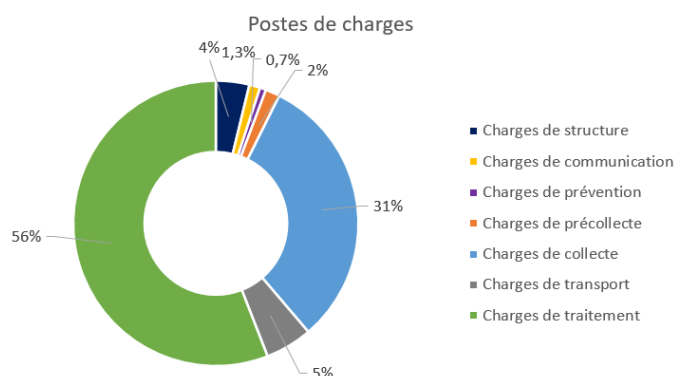
Entre 2020 et 2021, le coût aidé du service public a augmenté de 17% passant de 88 € TTC à 102 € TTC.

2.2. La structure du coût

2.2.1. Nature des charges

Les charges se répartissent sur les différents postes suivants :

Postes de charges	Total en k€ HT	%
Charges de structure	1 531	4%
Charges de communication	498	1,3%
Charges de prévention	280	0,7%
Charges de précollecte	658	2%
Charges de collecte	12 680	31%
Charges de transport	2 153	5%
Charges de traitement	22 570	56%
Total des charges	40 370	



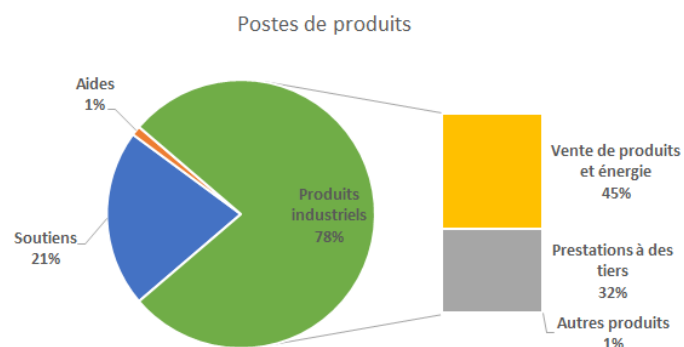
Le poste traitement représente le premier poste de dépense (56% des charges) suivi par le poste collecte (31% des charges).

A noter que le poste prévention représente moins de 1% des charges.

2.2.2. Nature des produits

Les produits se répartissent sur les différents postes suivants :

	Produits en k€ HT	%
Produits industriels dont :	7 299	78%
Vente de produits et énergie	4 186	
Prestations à des tiers	3 017	
Autres produits	96	
Soutiens	2 011	21%
Aides, dont :	108	1%
Reprises des subventions d'investissement (« amortissements »)	108	
Subventions de fonctionnement	0	
Aides à l'emploi	0	
Total des produits	9 418	



Les produits industriels représentent 78% du produit perçu par le SIETREM dont plus de la moitié provient de la vente de produits et d'énergie.

81% des produits issus de la vente de produits et d'énergie proviennent de la vente d'énergie de l'usine de valorisation énergétique.

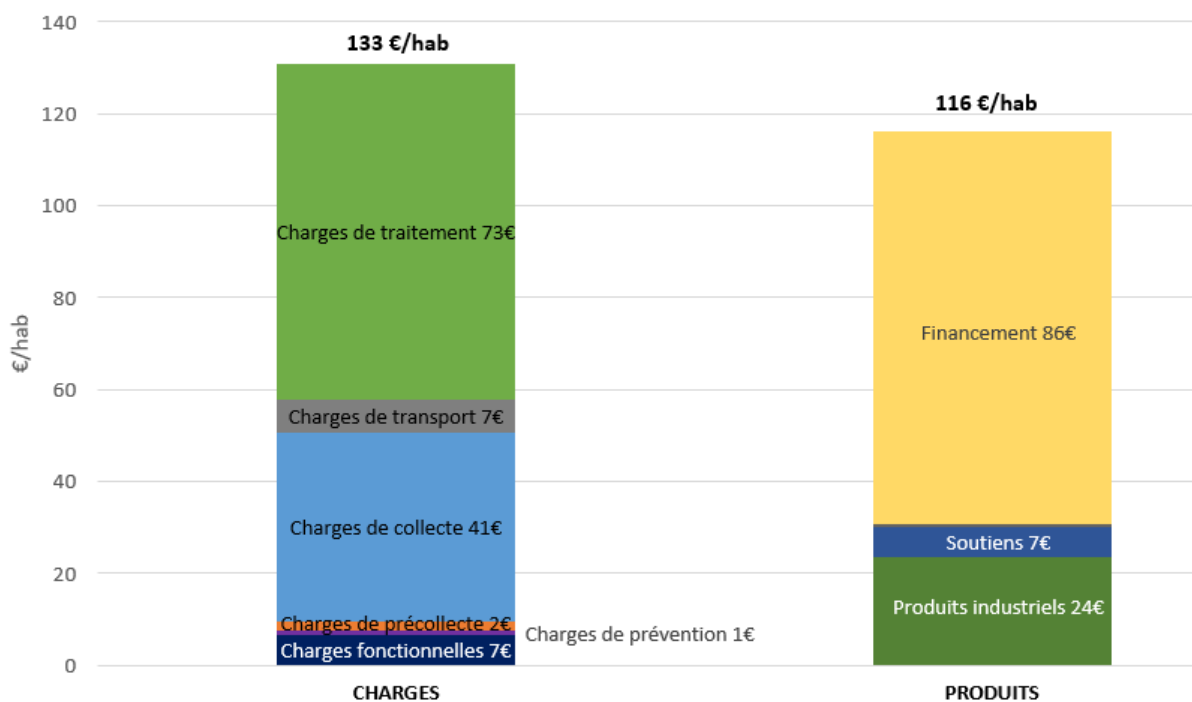
2.2.3. Nature des financements

Le service est financé par 2 sources :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 17 251 k€ (65% du financement)
- Les contributions des collectivités : 9 177 k€ (35% du financement)

2.2.4. Répartition des charges, produits et financement

La répartition des charges, produits et financement par habitant est présentée dans le graphique ci-dessous :



Les charges de collecte et traitement sont prépondérantes, elles représentent 86% des charges totales.

Les produits couvrent 84% des charges du syndicat. La différence est compensée par l'utilisation de l'excédent des années précédentes.

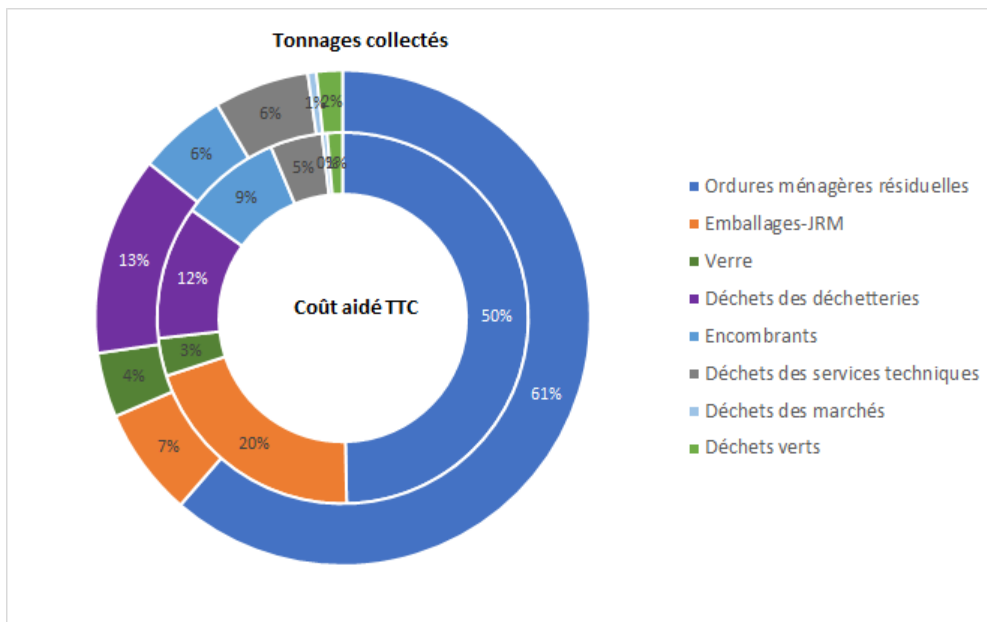
2.3. Le coût des différents flux de déchets

2.3.1. Décomposition des coûts par flux

Le tableau suivant présente les coûts des différents flux de déchets :

2021	FLUX DE DECHETS								Total	
	Coûts en K€	Ordures ménagères résiduelles	Emballages-JRM	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets des services techniques	Déchets des marchés		Déchets verts
Coût complet		22 383	8 642	1 205	3 502	2 785	1 307	164	382	40 369
Coût technique		16 009	7 913	1 104	3 429	2 785	1 307	141	382	33 070
Coût partagé		15 651	6 417	1 056	3 341	2 770	1 307	141	382	31 059
Coût aidé HT		15 616	6 364	1 041	3 335	2 770	1 307	141	382	30 951
Coût fiscal (TVA acquittée)		42	36	2	328	3	128	0	37	577
Coût aidé TTC		15 659	6 399	1 043	3 663	2 772	1 435	141	419	31 528

Ce schéma met en parallèle le coût des différents flux et leurs tonnages :

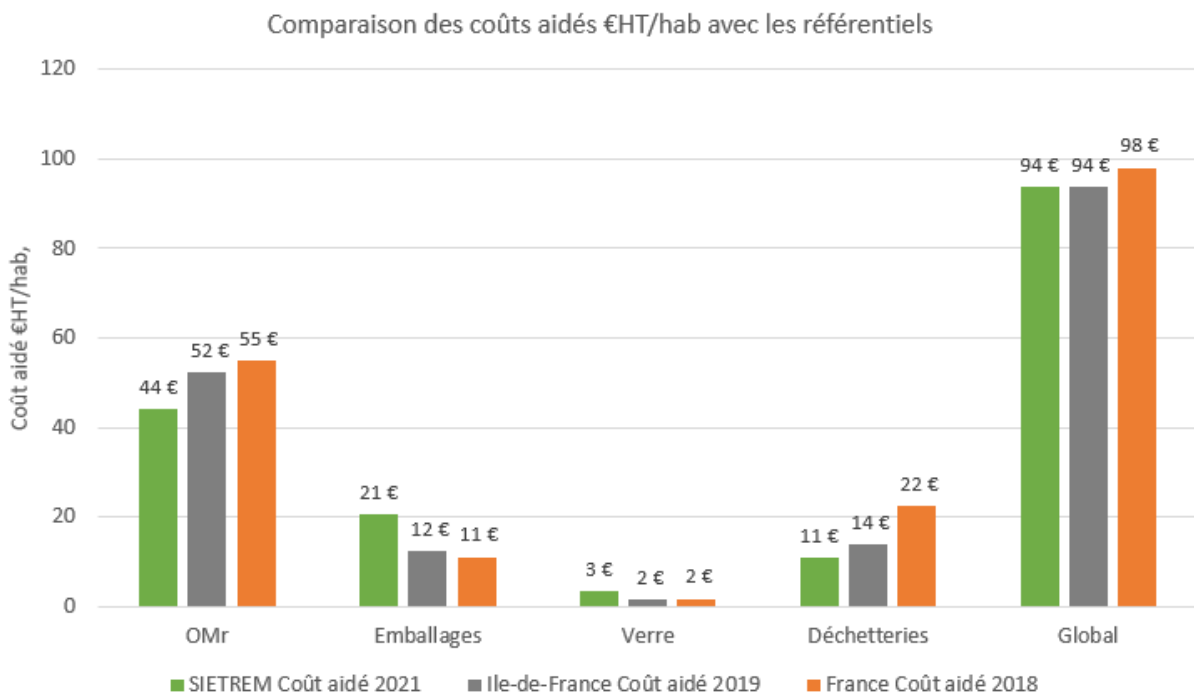


Le flux OMr est majoritaire que ce soit en tonnage ou en coût.

Le flux emballages-JRM représente 20% du coût du service alors qu'il ne concerne que 7% des déchets collectés. Les autres flux s'équilibrent à peu près entre les tonnages collectés et les coûts de gestion.

2.3.2. Comparaison des coûts avec les référentiels d'Ile de France et de France

La comparaison s'est portée sur les principaux flux.

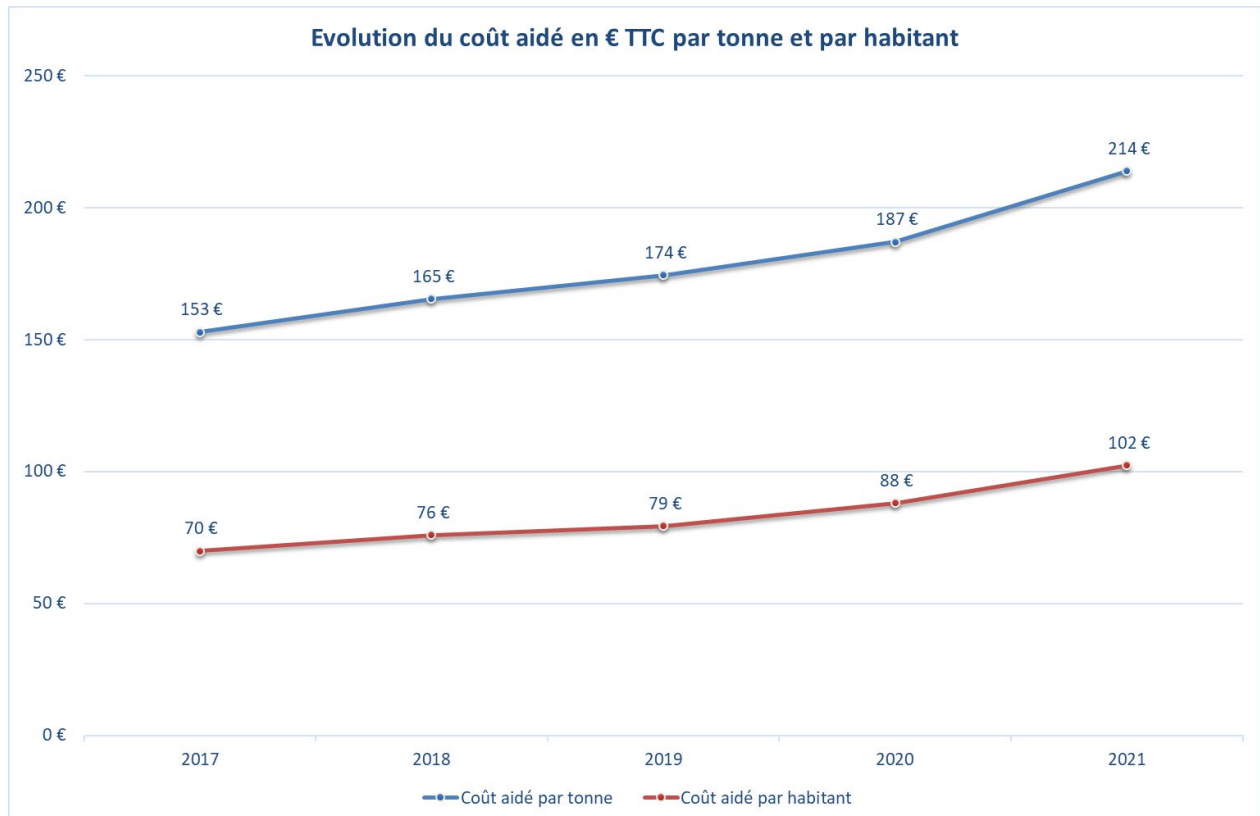


Les coûts aidés par habitant de gestion des OMr et des déchetteries sont moins élevés que les référentiels régionaux et nationaux. Le coût aidé de gestion des emballages est en revanche bien plus important. Ceci s'explique par le transfert des déchets depuis l'incendie du site de Saint-Thibault sur

un autre centre de tri moins performant avec des coûts de transfert plus importants. Pour mémoire, en 2019, le coût aidé de gestion des emballages s'élevait à 12 €/HT/hab.

Avec un coût aidé global de gestion des déchets ménagers et assimilés de 94 €/HT/hab, le SIETREM dispose du même coût global que la moyenne des collectivités d'Ile-de-France.

2.4. L'évolution des coûts aidés en € TTC par tonne et par habitant



Le coût aidé global par tonne a progressé de 40% entre 2017 et 2021 pour atteindre 214 € TTC/t. Le coût aidé global par habitant a progressé de 46% entre 2017 et 2021. Il dépasse désormais les 100 € TTC/hab.

Le coût du flux OMr, qui avait amorcé une baisse significative depuis 2018, est remonté à son niveau de 2017 en 2021.

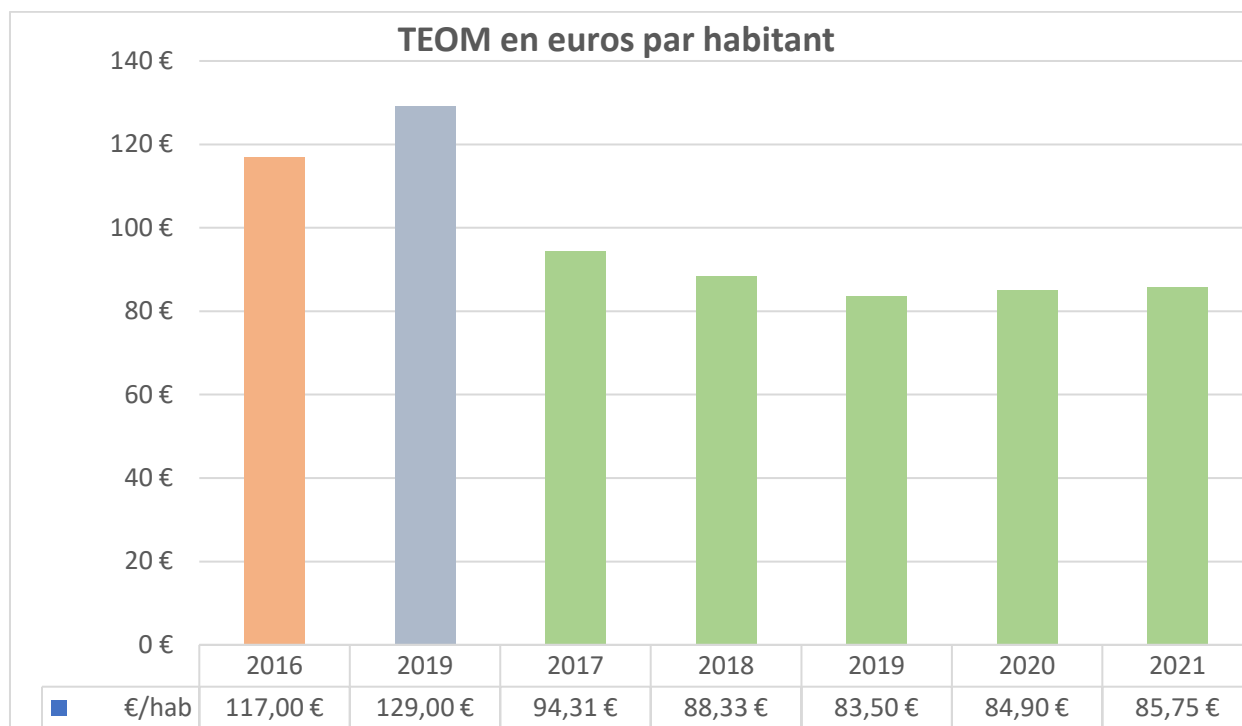
L'augmentation importante observée entre 2020 et 2021 sur les coûts globaux à l'habitant et à la tonne s'explique par :

- L'augmentation des coûts de gestion du flux Emballages/JRM/Verre en raison des surcoûts de transfert des déchets sur un autre centre de tri depuis l'incendie du site de Saint-Thibault-des-Vignes.
- L'augmentation importante du coût de gestion des encombrants en raison de l'augmentation des coûts de transfert lors du renouvellement du marché de traitement des encombrants en 2021.

2.4.1. Taux et produits votés pour la TEOM en 2021

En 2021, le montant de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM était de 85,75 €. Il est inférieur au montant moyen de la TEOM en Ile-de-France hors Paris qui s'élève à 108 €/hab. (donnée 2019).

Le taux moyen de TEOM sur le territoire du SIETREM voté pour 2021 a été maintenu au niveau de celui de 2019 et 2020 soit 6,45%



PARTIE 5 : COMMUNICATION

1. LE PLAN DE COMMUNICATION ET SES OBJECTIFS

Le plan de communication et ses objectifs sont définis par le Bureau Syndical, et les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets. Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. En plus des nombreux outils « papier » à disposition de la population tels que les guides, plaquettes, adhésifs, affiches..., le site internet du SIETREM centralise toutes les informations dont les habitants ont besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat et, à la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets. De nombreuses actions pédagogiques sont menées, notamment à destination des enfants afin de les sensibiliser aux bons gestes dès le plus jeune âge.

1.1. Les principaux supports distribués aux habitants en 2021

La lettre du SIETREM (Editée à 127 000 exemplaires et distribuée 4 fois par an, dans toutes les boîtes aux lettres du territoire)
Calendriers et guides de collecte personnalisés pour chaque commune
Guides et plaquettes du compostage
Guides sur la bonne gestion des déchets
Plaquettes d'informations sur les déchetteries
Plaquettes consignes de tri emballages et papiers
Plaquettes sur les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)
Rapports annuels d'activité synthétiques 2020 diffusés aux communes du territoire
Autocollants de consignes de tri verre et emballages
Banderoles de signalétique déchetteries, banderoles de signalétique compostage
Flyers sur la bonne présentation des déchets
Livret « 0 déchet ou presque »
Guides « Que deviennent nos déchets ? »
Flyers, affiches et programmes des événements
Autocollants « Stop pub »
Affiches consignes de tri
Livrets sur le gaspillage alimentaire et la prévention
Plaquette présentation Waster

1.2. Les objets promotionnels distribués en 2021

Fourniture de sacs en tissu recyclé pour les enfants sensibilisés dans les écoles
Fourniture de stylos en matière recyclée à l'occasion de certaines manifestations
Fourniture de sacs en jute à l'occasion de certaines manifestations
Fourniture de magnets lors des opérations de sensibilisation en porte-à-porte
Distribution de cahiers d'écriture pédagogique et ludique à tous les enfants de CM1 scolarisés sur le territoire
Fourniture de frisbees aux enfants sensibilisés en centre de loisirs
Fourniture de graines dans le cadre d'opérations sur le compostage
Distribution de jeux de cartes lors d'actions de sensibilisation
Fourniture de clés USB en plastique recyclé lors de certaines réunions
Distribution de bloc-notes pédagogiques lors des formations compostage
Distribution de savons parfumés dans le cadre d'opérations 0 déchet
Distribution de pinces de conservation
Distribution de sacs à vrac réutilisables
Distribution de réglottes mémo-tri
Distribution de verres doseurs pour cuisiner les justes quantités
Fourniture d'éco quiz « fais gaffe à la planète »

1.3. Les nouveautés ou faits marquants de 2021

- Réalisation d'une campagne de communication 360° intitulée « T'as de beaux restes » pour inciter les habitants au compostage
- Développement et lancement de l'outil SIETREM WASTER, disponible sur le site internet du SIETREM ou via l'application disponible sur l'AppStore et GooglePlay.
- Réalisation d'une campagne de communication 360° pour promouvoir SIETREM WASTER
- Elaboration du guide de la gestion des déchets professionnels
- Refonte graphique de la lettre du SIETREM
- Création de la page LinkedIn du SIETREM.
- Opération de communication événementielle pour sensibiliser les habitants de Montévrain à la bonne utilisation des Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)
- Changement de la signalétique des PAVE
- Réalisation de 2 enquêtes pour évaluer le niveau de satisfaction des habitants sur les services du SIETREM et pour mesurer la pertinence des outils de communication
- Organisation d'un concours de collecte inter écoles de piles et petites batteries usagées
- Campagne de communication sur l'optimisation de la fréquence de collecte du verre
- Création d'une gazette dédiée à l'avancée des travaux du centre de tri

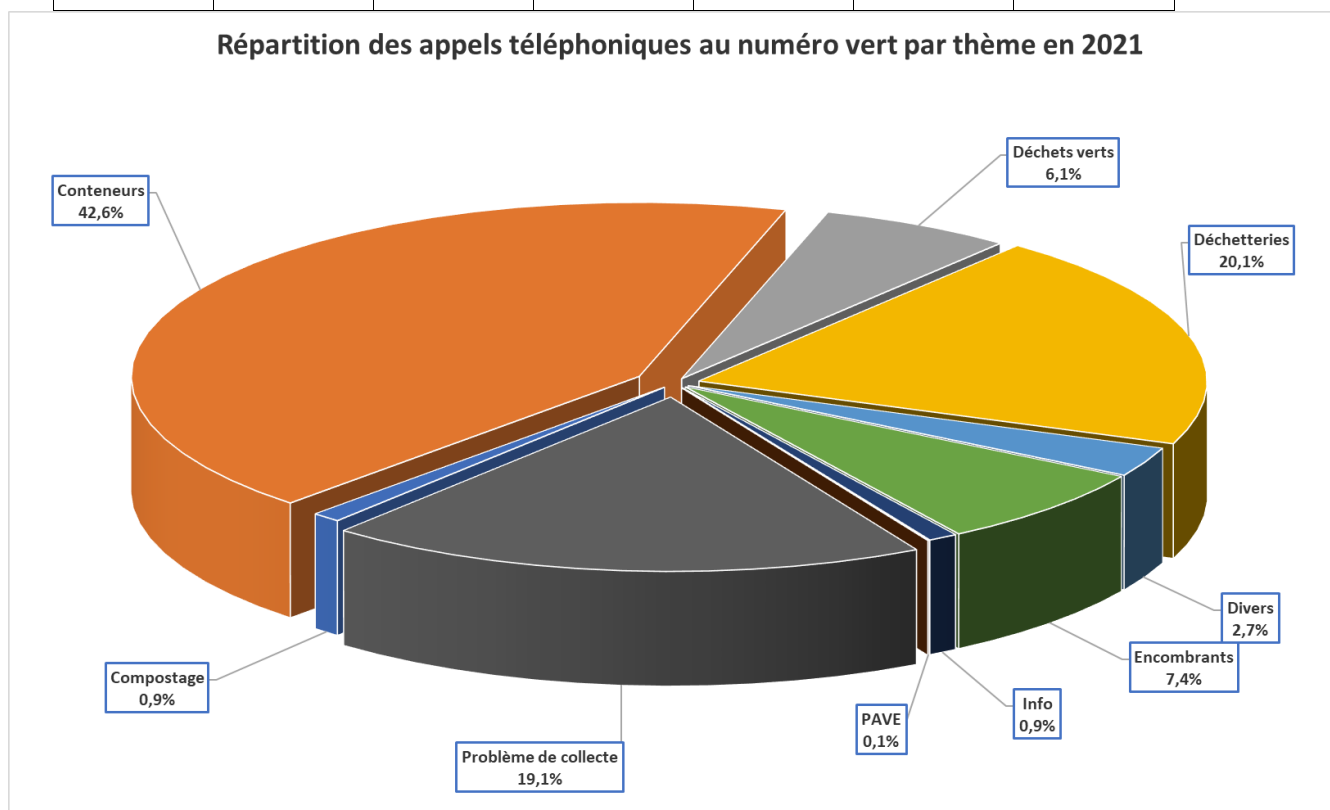
2. LA GESTION DU NUMERO VERT

Le numéro vert est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries, dérogations. Ce numéro fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Ce poste de travail gère également les mails, les télécopies et les courriers des habitants.

Nombre et Répartition des Interventions

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Appels	6 307	7 934	8 053	6 668	8 048	10 092
Mails	730	1 463	1 944	1 819	4 403	4 236
Télécopies	36	50	14	4	1	2
Courriers	21	26	26	6	7	13
Facebook	2	32	70	156	285	438
Instagram	-	-	-	-	-	46
Linkedin	-	-	-	-	-	4
TOTAL	7 096	9 505	10 107	8 653	12 744	14 831

Répartition des appels téléphoniques au numéro vert par thème en 2021



3. LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Animation autour de l'écologie	St Thibault des Vignes	Mercredi 31 mars	14h à 15h30	Tri	2	40
La Journée Verte	Brou sur Chantereine	Samedi 29 mai	10h à 17h30	Tri	2	77
Animation La Semaine de l'Environnement	Chelles	Mercredi 2 juin	14h à 17h	Tri	2	41
Animation "après collecte des déchets"	Noisiel	Samedi 19 juin	14h30 à 17h30	Tri	2	85
Sensibilisation au tri écoquartier	"Les Roseaux" Montévrain	Mercredi 30 Juin	10h à 18h	Tri	3	210 adultes + 184 enfants
Fête du quartier Pièce-aux-Chats	Noisiel	Mercredi 7 juillet	15h à 18h	Tri	2	stand info-tri : 24 jeu tri magnétique : 36
Fête du quartier Pièce-aux-Chats	Noisiel	Samedi 10 juillet	14h à 18h	Tri	2	Sand info-tri : 16 - Basket-tri : 62
Fête du quartier des deux parcs	Noisiel	Samedi 17 juillet	14h à 19h	Tri	2	98
Fête du quartier des deux parcs	Noisiel	Mercredi 21 juillet	14h à 17h	Tri	2	1
Stand info-tri	Collégien	Mercredi 28 juillet	10h - 19h	Tri	3	37
Animation ICF La Sablière	Chelles	Vendredi 30 juillet	17h à 21h	Tri	2	32
Fête de quartier Ferme du Buisson	Noisiel	Mercredi 11 août	15h à 18h	Tri	2	stand info-tri : 14 - jeu des anneaux : 9
Ateliers de la biodiversité	Parc de Rentilly	Vendredi 10 septembre	17h30-20h	Tri zéro déchet	1 + 1	jeu "Basket tri" : 8 zéro déchet 7+4 M&G
Animation cinéma Le Cinq	Lagny sur Marne	Vendredi 10 septembre	20h30 à 21h	Tri	1	23
« Clean-up day »	Chanteloup en Brie	Samedi 18 septembre	11H à 12h30	Tri	2	31
Animation Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants	Montévrain	Vendredi 24 septembre	19h à 23h30	Tri	2	27

TITRE DE LA MANIFESTATION	VILLE	DATE	HORAIRES	ANIMATION	NOMBRE D'AGENTS MOBILISES	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES
Semaine Européenne du Développement Durable	Parc du Génitoy Bussy-saint-Georges	Samedi 25 septembre	14h-17h	Tri compostage	1+1	Stand info tri : 3 et jeu "Basket tri": 30 stand compostage : 17
« Clean-up day »	Montévrain	Dimanche 26 septembre	10h à 12h30	Tri	2	24 + 17
Animation parcours sportif	St Thibault des Vignes	Samedi 16 octobre	10h à 12h30	Tri	1	25
Distribution Waster marché de Lagny	Lagny sur marne	Mercredi 10 novembre	9h00 - 12h00	Com	3	76
Distribution Waster Bay 2	Collégien	Mercredi 17 novembre	9h30 - 19h00	Com	3	110

4. LES ANIMATIONS REALISEES AUPRES DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

4.1. Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant.

L'intervention se déroule en deux sessions (soit 2 fois une heure et demie) :

- 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets,
- 2^{ème} session sur le tri des déchets et le recyclage.

En 2021, 2 933 élèves ont été ainsi sensibilisés à la prévention et au tri des déchets.

4.2. Les animations en centre de loisirs

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes durant les vacances scolaires des animations adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^{ème}) dans les centres de loisirs. Ces animations ont pour but de sensibiliser les écoliers à la réduction et au tri des déchets de façon plus ludique que dans le cadre des animations scolaires.

Des jeux sont proposés :

- Le « cabas malin »,
- Le « tri magnétique »,
- « Les 4 familles »
- Le jeu « stop déchets ».

En 2021, 353 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets.

Parallèlement aux animations « classiques », un certain nombre de participants bénéficient des visites de l'UVE qui sont organisées sur demande en après-midi.

Interventions dans les écoles de cycle 3 et les centres de loisirs en 2021	
Animations scolaires	138 classes soit 2 933 élèves sensibilisés
Animations centres de loisirs	Prévention des déchets : 240 enfants sensibilisés
	Tri des déchets : 153 enfants sensibilisés

Comme en 2020, en raison de la crise sanitaire, les éco-agents n'ont pas pu sensibiliser autant d'enfants que les années précédentes. Il en est de même pour les sensibilisations en porte-à-porte. Ponctuellement, les activités de cette équipe ont dû être réorganisées et les personnels ont été affectés provisoirement à d'autres missions.

5. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION REALISEES AU PORTE-A-PORTE

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'utilisateur « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire sur la bonne gestion de leurs déchets, les consignes de tri et les services proposés par le SIETREM pour l'évacuation de leurs déchets ménagers.

En 2021, 6 416 personnes ont été sensibilisées par l'équipe des éco-agents.

Sensibilisations en porte à porte	
Nombre d'habitants sensibilisés	6 416 personnes
Missions diverses ponctuelles (livraison d'outils de communication, affichage dans les locaux poubelles...)	106 missions diverses ponctuelles

PARTIE 6 : RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

1. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'unité de valorisation énergétique de Saint-Thibault-des-Vignes est conforme à la directive européenne du 4 décembre 2000 et à la réglementation française (arrêté ministériel du 20 septembre 2002). Elle est soumise à l'arrêté préfectoral d'exploitation n° 2015/DRIEE/UT77/150 du 22 octobre 2015.

Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence rappelées dans chaque tableau et pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de Seine-et-Marne.

1.1. Les rejets atmosphériques

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures semestrielles réalisées sur les fumées des deux lignes d'incinération :

	Valeurs limites sur une ½ heure minimum (arrêté du 11/12/02)	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne / an					Moyenne / an				
		2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Débit des fumées sèches	Nm3/h	50 383	52 535	46 489	50 543	44 977	67 577	71 259	69 591	69 703	63 635
Vitesse des gaz sortie cheminée	> 12 m/s	17,20	19,00	16	18,50	16,60	16,80	17,50	17,25	16,57	19,00
Concentration sur gaz sec à 11% de O2											
Poussières	< 30 mg/Nm3	0,99	0,12	0,63	0,58	0,53	3,66	0,17	0,46	0,63	0,83
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 60 mg/Nm3	4,65	2,01	2,88	1,73	2,89	24,63	2,71	3,66	4,27	6,35
Fluorure d'hydrogène - HF	< 4 mg/Nm3	0,03	0,03	0,03	0,02	0,10	0,02	0,02	0,07	0,01	0,04
Dioxyde de soufre - SO2	< 200 mg/Nm3	3,58	1,19	2,04	1,89	3,04	13,13	1,13	1,70	1,56	4,08
Métaux particulaires et gazeux - Cd + Tl	< 0,05 mg/Nm3	0,00005	0,00001	0,00008	0,000025	0,001000	0,00001	NC	0,000015	0,000006	0,000080
Métaux particulaires - Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	< 0,5 mg/Nm3	0,0438	0,0020	0,0158	0,17	0,13	0,0295	0,0019	0,0120	0,1200	0,0035
Métaux particulaires - Hg	< 0,05 mg/Nm3	0,0127	0,0002	0,000535	0,00825	0,00085	0,0015	0,0010	0,00023	0,00510	0,00055
Monoxyde de carbone - CO	< 100 mg/Nm3	16,25	18,20	12,10	16,40	19,05	30,75	28,15	29,65	13,45	12,60
COT composés organiques en carbone total	< 20 mg/Nm3	0,40	0,66	1,05	0,81	2,02	0,37	0,60	3,29	0,72	3,00
Oxyde d'azote - Nox	< 400 mg/Nm3	118,85	41,30	36,25	33,15	18,60	114,20	33,70	36,80	22,85	44,63

1.2. Les rejets solides

1.2.1. Les résidus de l'UVE

En fonction de leur nature et de leur toxicité, les résidus produits par l'unité suivent des filières spécifiques de valorisation ou de traitement.

➤ **Les cendres :**

Les résidus du traitement des fumées doivent réglementairement être stabilisés puis stockés en Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD).

En 2021, 3 100 tonnes de cendres ont été produites par l'usine de valorisation énergétique (dont 1 891 tonnes issues des déchets du SIETREM). Elles ont été évacuées vers l'ISDD de Villeparisis (77).

➤ **Les mâchefers :**

En 2021, 29 415 tonnes de mâchefers ont été produits par l'usine de valorisation énergétique (dont 17 943 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été évacués sur différentes plateformes de maturation des mâchefers :

- 44% à la REP à Claye-Souilly (77)
- 26% chez SUEZ Val'Estuaire à Rogerville (76)
- 22% chez SUEZ RV à Louches (59)
- 8% chez SUEZ à Argenteuil (95)

➤ **Les REFIOM / PSR :**

Les REFIOM/PSR issus des filtres à manches représentaient 1 134 tonnes en 2021 (dont 691 tonnes issues des déchets du SIETREM). Ils ont été recyclés par la Société RESOLEST (Rosières-aux-Salines, 54) qui sépare les insolubles du bicarbonate de sodium. Les insolubles (cendres et charbon actif) sont stabilisés en ISDD (Villeparisis, 77) tandis que le bicarbonate de sodium (environ 85 à 90 %) est recyclé par la Société SOLVAY.

1.2.2. Résultats des analyses sur les mâchefers

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles réalisées sur les mâchefers :

ANALYSES MENSUELLES						
Mâchefers lignes n° 1 et 2 Moyenne/an						
Résultat analyse	Valeurs limites mâturable	2017	2018	2019	2020	2021
COT composés organiques en carbone total	30 g/Kg de matière sèche	19,60	19,71	18,72	19,23	16,13
Hydrocarbure	500 mg/Kg de matière sèche	54,67	66,90	59,00	81,40	113,16
PCB	1 mg/Kg de matière sèche	0,07	0,07	0,07	0,07	0,02
HAP	50 mg/Kg de matière sèche	0,90	0,93	0,99	0,93	0,89
BTEX	6 mg/Kg de matière sèche	0,60	0,60	0,60	0,72	0,73
Dioxines et furanes	10 ng/Kg de matière sèche	6,43	5,17	5,22	5,50	5,43

1.2.3. Résultats des analyses sur les cendres volantes

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles qui ont été réalisées sur les cendres :

Lignes d'incinération n° 1 et 2	Cendres Moyenne/an					
	Valeurs limites	2017	2018	2019	2020	2021
Ph potentiel hydrogène	4 à 13	12,17	11,48	12,238	11,17	12,44
COT carbone organique total	< 3 500 mg/kg	30	202,5	202,5	77	215
Cr chrome total	< 100 mg/kg	11,56	9,86	13,15	10,89	8,05
Pb plomb	< 2000 mg/kg	36,28	30,77	22,58	7,75	28,55
Zn Zinc	< 500 mg/kg	16,74	27,09	15,26	8,06	13,94
Cd cadmium	< 100 mg/kg	0,043	0,014	0,015	0,105	0,011
Ni Nickel	< 100 mg/kg	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
As arsenic	< 30 mg/kg	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Hg mercure	< 10 mg/kg	0,001	0,002	0,0018	0,0011	0,0013

1.3. Mesures ponctuelles semestrielles

Les résultats des mesures ponctuelles semestrielles restent dans les valeurs préconisées.

Le tableau suivant présente le résultat des analyses annuelles réalisées sur les rejets gazeux des 2 lignes d'incinération :

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne / an					Moyenne / an				
		2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Température fumées en sortie cheminée	< 200°C	192,3	189,3	179	179	176,2	199,65	193	191,15	190	188,5
Charge en déchets	8 t ligne 1 OM/h 12 t ligne 2 OM/h	8	8	8	8	8	12	12	12	12	12
Teneur moyenne en O ² (en % sur sec)	> 6%	10,99%	12,40%	12,05%	12,8	12,5	13,100%	10,600%	11,100%	11	11,3
PCDD et PCDF exprimés en T4 CDD à 11%O ²	< 0,1 ng/Nm ³	0,0078	0,0106	0,021	0,0037	0,011	0,0118	0,0069	0,0026	0,0011	0,0033

1.4. Les rejets liquides

1.4.1. Mesures en continu sur les rejets aqueux

MESURES EN CONTINU SUR LES REJETS AQUEUX						
Rejet en Marne	Valeur limite	2017	2018	2019	2020	2021
Débit	<140 m ³ /j	NC	121,92	8,00	8,00	29,30
PH	6,5<x<8,5	7,68	7,54	7,65	7,79	7,89
Température	<28°C	19,70	18,30	20,20	18,80	19,22
DCO	<125 mg/litre	21,86	30,01	52,09	29,63	17,00
COT	<50mg/litre	9,81	17,05	18,61	13,20	7,87
MES	<30 mg/litre	4,04	9,49	18,72	11,76	5,93
Couleur		12,07	21,50	28,90	16,99	13,30

1.4.2. Mesures à la sortie du bac réseau « eaux propres »

SORTIE BAC RESEAU « EAUX PROPRES » Moyenne/an						
Rejet en Marne	Valeur limite	2017	2018	2019	2020	2021
MES matières en suspension	< 30 mg/litre	2,78	2,83	3,25	3,2	2,41
DCO	< 125 mg/litre	26,78	26,75	28,5	30,17	35,43
COT	< 50 mg/litre	7,88	14,9	8,48	6,19	10,00
AOX	< 5 mg/litre	0,05	0,05	0,01	0,05	0,05
Hydrocarbures totaux	< 5 mg/litre	0,052	0,11	0,09	0,07	0,07
Cadmium	< 0,05 mg/litre	0,01	0,001	0,0002	0,001	0,00
Plomb	< 0,2 mg/litre	0,005	0,01	0,01	0,004	0,00
Mercure	< 0,03 mg/litre	0,001	0,0002	0,0002	0,0002	0,00
Phénols	< 0,5 mg/litre	0,011	0,01	0,01	0,01	0,01
Cyanures libres	< 0,1 mg/litre	0,01	0,001	0,01	0,01	0,01
Arsenic	< 0,15 mg/litre	0,001	0,001	0,001	0,001	0,00
Fluorures	< 15 mg/litre	0,26	0,022	0,24	0,23	0,21
Chlorures	< 40 000 mg/litre	161,3	155,7	205,92	159,9	169,73
Zinc	< 1,5 mg/litre	0,05	0,04	0,046	0,048	0,04
Cuivre	< 0,5 mg/litre	0,013	0,01	0,03	0,05	0,01
Chrome	< 0,5 mg/litre	0,01	0,01	0,013	0,014	0,01
Thallium	< 0,05 mg/litre	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Nickel	< 0,5 mg/litre	0,008	0,005	0,007	0,005	0,01
Dioxines et furanes	< 0,3 mg/litres	0,005	0,01	0	0,00045	0,00

Le rejet des eaux propres se déverse dans la Marne ou complète le bassin tampon étanche de 460 m³.

Les eaux sales sont totalement recyclées sur le site pour le refroidissement des mâchefers en circuit fermé.

1.5. Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE

Les prélèvements ont été effectués entre le 5 mai et le 7 juillet 2021 sur les 7 points de prélèvement (3 points-témoin et 4 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confiée au BUREAU VERITAS.

Les points de mesure sont localisés aux endroits suivants :

- Point M1 - Société SODIS à LAGNY SUR MARNE
- Point M2 - Château de Pomponne à LAGNY SUR MARNE
- Point M3 - Ecole des Pointes à THORIGNY SUR MARNE
- Point M'1 - Terrain du SIAM à SAINT THIBAULT DES VIGNES
- Point M'3 - Complexe sportif Guy CHAVANNE à TORCY
- Point Ta - Château de BROU à BROU SUR CHANTEREINE
- Point Tb - Station de relèvement des eaux – GUERMANTES

Les points M1, M2, M3 ont été placés dans l'axe des vents dominants qui définissent les zones de retombées. Le point M'1 est placé dans l'environnement immédiat du site, à environ 100m de celui-ci.

Les points M'3, Ta et Tb ont été placés latéralement au site et permettent de mettre en évidence le bruit de fond local hors influence de l'incinérateur (distance élevée pour les 3 points et zone très peu impactée par les vents en provenance de l'usine pour les points Ta et Tb).

La campagne 2021 met en avant les conclusions suivantes :

Résultats des dioxines et furanes

D'après l'INERIS, on considèrera que la source fixe autour de laquelle sont implantées les jauges est susceptible d'être responsable d'une contamination lorsque la valeur maximum de dépôts diffère de plus de 10 pgITEQ/m²/jour de la moyenne des résultats obtenus pour les points dont la localisation est soumise à un minimum de 25% des vents dominants.

Les teneurs mesurées sont comprises entre 1,72 et 3,93 pg/m²/jour, la moyenne étant de 2,31 pg/m²/jour. Ces concentrations sont nettement inférieures aux valeurs mesurées aux abords d'une source industrielle, et correspondent au bruit de fond urbain et industriel, défini par le BRGM et l'INERIS.

A noter que le point M'1, situé à moins de 100m de l'incinérateur, présente une teneur très basse de 1,89 pg/m²/jour.

Le point présentant la teneur la plus élevée (3,93 pg/m²/jour) est la point témoin Ta. Ce point étant placé à plus de 3km de l'usine d'incinération, il est très peu probable qu'il soit impacté par les rejets atmosphériques provenant de celle-ci. De plus, sur la période de mesure, les données relevées par Météo France ont fait état de seulement 5,3% des vents provenant de la direction du site de Saint-Thibault-des-Vignes. On peut également noter les disparités des compositions en congénères lorsque l'on compare les concentrations mesurées dans les jauges à celles mesurées lors des contrôles des rejets atmosphériques des 2 lignes effectués les 16 et 17 juin 2021.

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes concernant les dioxines et furanes est donc jugé satisfaisant.

Témoin A	Témoin B	Point M1	Point M2	Point M3	Point M'1	Point M'3
3,93	2,10	2,17	1,79	2,55	1,89	1,72

Résultats des métaux lourds

Tous les points présentent des valeurs inférieures aux valeurs de référence INERIS pour les métaux concernés. Les autres métaux (Cu, Cr, Mn) sont compris dans les fourchettes de mesures correspondant aux bruits de fond urbains et/ou ruraux.

Les valeurs mesurées sont également du même ordre de grandeur que les années précédentes. Seul le manganèse au point M1 est légèrement supérieur aux années précédentes, mais correspond bien au bruit de fond urbain selon l'INERIS.

On note également que la composition des rejets atmosphériques des 2 lignes d'incinération en métaux est différente de celle mesurée dans les jauges, qui est similaire pour tous les points.

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes concernant les métaux lourds est donc jugé satisfaisant.

CONCENTRATION EN METAUX (en $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$)							
Points	As	Cd	Cr	Mn	Ni	Pb	Hg
M1	< 0,97	< 0,37	< 9,15	60,02	< 7,07	< 10,31	< 0,29
M2	< 1,16	< 0,67	< 1,77	16,93	< 6,63	< 2,13	< 0,47
M3	< 0,60	< 0,39	< 4,09	19,66	< 5,05	< 4,26	< 0,32
M'1	< 0,65	< 0,50	< 1,40	16,06	< 4,99	< 1,25	< 0,44
M'3	< 0,55	< 0,42	< 1,11	16,04	< 4,23	< 3,08	< 0,37
Témoin A	< 1,71	< 0,90	< 2,38	19,81	< 9,04	< 2,62	< 0,59
Témoin B	< 0,72	< 0,33	< 2,76	29,17	< 4,32	< 4,61	< 0,27
Valeurs de référence INERIS	4,00	4,00	1,6 - 18,2	6 - 61	15,00	100,00	1,00

CONCENTRATION EN METAUX (en $\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{j}$)					
Points	Ti	Co	Cu	V	Sb
M1	< 0,73	< 1,05	< 51,55	< 4,55	< 1,89
M2	< 1,16	< 0,67	< 8,67	< 0,78	< 1,66
M3	< 0,79	< 0,48	< 8,58	< 1,80	< 0,99
M'1	< 1,10	< 0,50	< 8,94	< 0,51	< 1,40
M'3	< 0,94	< 0,42	< 7,62	< 0,42	< 1,06
Témoin A	< 1,47	< 0,90	< 14,86	< 0,90	< 2,27
Témoin B	< 0,66	< 0,47	< 14,67	< 3,09	< 0,99
Valeurs de référence INERIS	-	-	6 - 70	-	-

Les métaux lourds :

- As : Arsenic
- Cr : Chrome
- Ni : Nickel
- Hg : Mercure
- Co : Cobalt
- V : Vanadium
- Cd : cadmium
- Mn : Manganèse
- Pb : Plomb
- Ti : Titane
- Cu : Cuivre
- Sb : Antimoine

2. COMMENTAIRE GENERAL DES RESULTATS D'ANALYSES

2.1. Rejets atmosphériques

L'ensemble des valeurs est inférieur aux seuils réglementaires.

D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.

Le suivi des cartouches AMESA permettant de mesurer les dioxines et furanes sur une période de prélèvement de 4 semaines, a permis d'affiner les analyses et de suivre des données plus représentatives que les données issues des rapports semestriels.

Les valeurs en dioxines et furanes se stabilisent et sont en diminution ces dernières années. Elles se situent à moins de 10% de la valeur seuil.

Grâce à l'investissement du SIETREM concernant la modification du traitement des fumées par un système catalytique, les rejets en Oxyde d'Azote (NOx) ont pu être abaissés à des valeurs inférieures à 80mg/Nm³ avec une moyenne de 39mg/Nm³ sur 2021.

2.2. Rejets aqueux

D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.

L'obtention de l'agrément SRR et l'audit de contrôle par Bureau Veritas, ont permis de renforcer la maîtrise des moyens de contrôles et de mesures.

La mise en place de l'injection d'eau et la régulation du bassin eaux sales, ont permis de réduire les rejets d'eaux propres de 48% entre 2020 et 2021.

PARTIE 7 : CONCERTATION ET GOUVERNANCE

Les différentes instances de concertation et de gouvernance du SIETREM sont les suivantes :

- Le Comité syndical qui se réunit pour délibérer et voter les grandes décisions qui détermineront les axes stratégiques pris pour le suivi et l'organisation du fonctionnement du SIETREM. Il s'est réuni 5 fois en 2021.
- Le Bureau syndical qui exerce une partie des attributions du Comité syndical se prononce en amont sur les décisions qui seront actées par le comité. Il s'est réuni 6 fois en 2021.
- Les commissions :
 - La Commission d'Appel d'Offres qui examine et donne son avis sur les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres. Elle s'est réunie 1 fois en 2021.
 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultés sur certaines mesures et d'émettre des propositions. Elle s'est réunie 1 fois en 2021.
 - La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Constituée de représentants des élus, des entreprises, des associations et des habitants. Elle co-construit le PLPDMA et se réunit chaque année pour assurer le suivi des actions. Elle s'est réunie 1 fois en 2021.
 - La Commission DSP intervient dans les procédures de passation de délégations de service public. Elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats et sur les avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %. Elle ne s'est pas réunie en 2021.
 - Les commissions thématiques mobilisent les élus sur une compétence particulière. Elles se réunissent autant de fois que nécessaire pour faire avancer les réflexions sur la compétence, donner un avis sur les projets, suivre la mise en œuvre des actions engagées, proposer de nouveaux axes de travail, ... :
 - Déchets des artisans et des commerçants. Elle s'est réunie 1 fois en 2021.
 - Déchetteries, dépôts sauvages, prévention et recyclerie. Elle s'est réunie 2 fois en 2021.
 - Pré-collecte, collecte, PAVE et biodéchets. Elle s'est réunie 1 fois en 2021.
 - Reconstruction du centre de tri, tri et valorisation des déchets. Elle s'est réunie 1 fois en 2021.

PARTIE 8 : ANNEXES**1. ANNEXE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION**

Commune	2021
Paris Vallée de la Marne	168 202
Brou-sur-Chantereine	
Champs-sur-Marne	
Chelles	
Courtry	
Croissy-Beaubourg	
Emerainville	
Lognes	
Noisiel	
Torcy	
Vaires-sur-Marne	
Marne-et-Gondoire	
Bussy-Saint-Georges	
Bussy-Saint-Martin	
Carnetin	
Chalifert	
Chanteloup-en-Brie	
Collégien	
Conche-sur-Gondoire	
Dampmart	
Ferrières-en-Brie	
Gouvernes	
Guermantes	
Jablins	
Jossigny	
Lagny-sur-Marne	
Lesches	
Montévrain	
Pomponne	
Saint-Thibault-des-Vignes	
Thorigny-sur-Marne	
EPT 9	34 264
Gournay-sur-Marne	
Montfermeil	
TOTAL	308 203